

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS - EXERCICE 2023

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions mené par la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.grandreims.fr

1	La collectivité, ses compétences	P6
	1.1 Le territoire	
	1.2 Les compétences	
2	Les temps forts de l'année 2023	P7
	2.1 Les principales actions	
	2.2 Les chiffres clés de 2023	
	2.3 La gestion des relations usagers	
3	La prévention des déchets – Actions de communication	P15
	3.1 Réduction des déchets	
	3.2 Actions de prévention- communication	
4	La collecte	P24
	4.1 Organisation de la collecte	
	4.2 Informations complémentaires sur la collecte	
5	La valorisation – traitement	P37
	5.1 Modes de valorisation des déchets	
	5.2 La compétence traitement	
	5.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement	
6	Les flux et tonnages annuels	P42
	6.1 Composition des déchets collectés	
	6.2 Les déchetteries	
7	Les coûts – le financement	P54
	7.1 Le compte administratif 2023	
	7.2 La matrice des coûts (SINOE)	
8	Perspectives pour l'année 2024	P64



Déposez dans le BAC DE TRI vos EMBALLAGES bien vidés et PAPIERS en vrac

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUS LES PAPIERS

LES EMBALLAGES EN CARTON-PAPIER ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES

NE PAS Y DÉPOSER : MOUCHOIRS, MASQUES, VERRES, DÉCHETS ÉLECTRIQUES...

INFO : 03 26 02 90 90 - WWW.GRANDREIMS.FR

CITEO GRAND REIMS

EDITO – année 2023

L'année 2023 a confirmé les tendances de l'année précédente et particulièrement l'impact de la crise économique sur notre production de déchets. 2023 a surtout été marquée par la mise en œuvre des extensions de consignes de tri dont les effets et la bonne participation des habitants se sont faits ressentir sur notre collecte sélective avec une croissance autour de 5%.

Ainsi, comme 2022, l'année 2023 a été marquée par une baisse significative de nos tonnages qui se caractérise particulièrement par une baisse encore exceptionnelle des tonnages d'ordures ménagères collectés de 5% expliquée par la conjoncture économique et la mise en place des Extensions des Consignes de Tri.

Pour rappel, la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est organisée autour des territoires collectés en régie (ruraux essentiellement) et par prestataires (urbains). La compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires Est et Ouest ruraux.

Le **taux de TEOM** unique appliqué sur l'ensemble du territoire a été **pour 2023 de 9%** (progression de +2,2% au niveau national sur l'année 2023).

La Direction des Déchets a poursuivi et/ou mis en œuvre des démarches déjà initiées depuis plusieurs mois avec toujours comme objectifs stratégiques d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation de nos déchets, en lien avec des évolutions réglementaires. Ces objectifs sont concrétisés principalement dans les domaines du tri sélectif, des biodéchets ou des déchetteries :

- **Tri sélectif :**

- o **Mise en œuvre des extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2023** sur l'ensemble de notre territoire avec un objectif de +6kg/an/hab. de collecte sélective. Maintenant, la seule question à se poser pour mettre dans le tri sélectif « est-ce que c'est un emballage ou un papier? ». Une importante campagne de stickage des bacs initiée en octobre 2022 s'est achevée en septembre 2023 (subventionnée par CITEO).
- o Dans le cadre des extensions de consignes de tri, **attribution des marchés et lancement des travaux pour la construction d'un nouveau centre de tri** (coût prévisionnel de 22M€HT avec des subventions possibles de l'ADEME, l'agence de l'eau Seine Normandie et de Citeo à hauteur de 1,8 M€HT).
- o Poursuite de nos démarches de collecte des emballages hors foyers avec l'expérimentation d'un système de gratification sur les conteneurs à verre. Ce système vient en complément des automates déjà en place.

- **Déchets alimentaires:** Les actions sont conventionnées avec l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet GEBIODEC.

- o Validation après une phase expérimentale du **déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur les communes urbaines** avec des abris-bacs accessibles sans badge.

- Expérimentation d'une distribution de composteurs au plus près de la population sur la commune de Bourgogne-Fresne.
- Lancement et mise en œuvre d'un marché de pré-collecte, collecte et traitement des **déchets alimentaires produits dans les établissements publics du Grand Reims et de la ville de Reims (écoles, EHPAD, crèches...)** dans le cadre de l'obligation de la loi AGECL au 1^{er} janvier 2024 pour les producteurs de ce type de déchet (autres que les ménages).
- **Déchetteries :** Les actions sont inscrites dans un schéma directeur avec un programme prévisionnel de travaux allant jusque 2030.
 - Lancement des travaux pour la **construction d'une nouvelle déchetterie sur la** commune de Ville-en-Tardenois pour un montant de 1,4 M€HT.
 - Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le **déplacement de la déchetterie Europe.**
- **Autres :**
 - Attribution d'un marché en groupement de commandes avec le SYVALOM et le SDED52 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de nos installations de valorisation énergétique en 2026.
 - Validation de la création **d'une brigade environnementale intercommunale** de 2 Gardes Champêtres pour lutter contre les dépôts sauvages et venir en appui des élus locaux.

Concernant la quantité de déchets, nous avons collecté en 2023 près de 137 600 tonnes de déchets contre près de 141 400 tonnes en 2022. C'est encore une nouvelle année de baisse avec - 2,7% que nous retrouvons notamment sur les flux Ordures Ménagères, verre et déchetteries. Cette évolution baissière peut s'expliquer par le ralentissement de notre économie et la consommation des ménages, les démarches sur les extensions de consignes de tri et la forte communication en fin d'année sur les biodéchets.

Nous avons ainsi collecté plus de 3 500 tonnes en moins en Ordures Ménagères (soit -5%) et plus de 800 tonnes en moins en déchetteries (soit -1,8%). Une baisse du verre a été constatée également pour la première fois depuis plusieurs années avec - 2,7%. Il est à noter que sur 2023, une baisse de 8% a été mesurée sur la vente de bouteilles de champagne.

La baisse des tonnages en déchetteries a été remarquée uniquement sur le territoire rural essentiellement sur les tonnages de gravats et d'encombrants (assez caractéristique d'activités de bricolage et peu compatible avec un habitat collectif).

Avec la mise en œuvre des extensions de consignes de tri, nous avons collecté 780 tonnes de déchets recyclables en plus par rapport à 2022. Cela représente +2,6 kg/an/hab., mais en deçà de nos objectifs initiaux.

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec **464 kg/an/hab.** sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (562 kg/an/hab. selon les données SINOE 2021) :

- **Ordures Ménagères : 225 kg/an/hab.** (moyenne Urbaine SINOE 2021 : 266 kg/an/hab.),
- **Tri sélectif : 56 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 49 kg/an/hab.),
- **Verre : 34 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 27 kg/an/hab.),
- **Déchetteries avec gravats : 148 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 177 kg/an/hab.),
- **Déchetteries hors gravats : 116 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 126 kg/an/hab.).

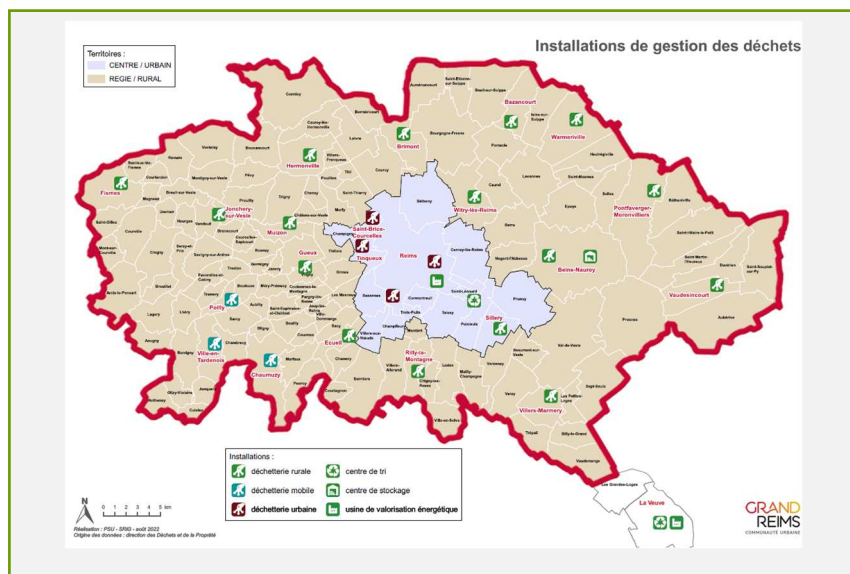
Malgré ces résultats qui peuvent sembler encourageants, une campagne de caractérisation de nos ordures ménagères réalisée en 2022 et dont les conclusions nous ont été transmises en 2023 montre que nos bacs d'ordures ménagères contiennent encore 60% de déchets qui n'ont rien à y faire !

Nous avons donc encore de belles marges d'amélioration.

Enfin, sur la base du compte administratif 2023, en tenant compte de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors TEOM), le coût global de fonctionnement a été de 33,0 M€ TTC.

1- La collectivité, ses compétences

1.1 Le territoire



Chiffres clés du territoire

143 communes

296 749 habitants (INSEE, DGF)

2 territoires déchets :

- Régie / Rural
- Centre / Urbain

156 509 logements

Croissance démographique stable par rapport à 2022

Habitat de type **URBAIN**

57% habitat collectif

43% habitat individuel



Source INSEE

La Communauté urbaine du Grand Reims a été créée le 1^{er} janvier 2017. La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est organisée en 2023 autour de deux territoires, Centre à l'habitat urbain et Régie à l'habitat rural au sein d'une même direction.

1.2 Les compétences

Les missions du Grand Reims en termes de prévention et gestion des déchets sont principalement :

- ▶ Politique de prévention des déchets,
- ▶ Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et Collectes Sélectives (CS) des déchets recyclables sur les 143 communes,
- ▶ La compétence traitement OMr et CS de 127 communes du territoire en régie (rural) est transférée au SYVALOM (site départemental LA VEUVE, 51),
- ▶ Traitement-valorisation des déchets OMr et CS pour le territoire déchets Centre,
- ▶ Gestion des 21 déchetteries,
- ▶ Collecte des encombrants sur rendez-vous,
- ▶ Collecte des biodéchets en PAV,
- ▶ Gestion de la précollecte (bacs, sacs, points d'apports volontaires),
- ▶ Gestion de l'animation et de la communication.

2- Les temps forts de l'année 2023

2.1 Les principales actions

En 2023, les actions menées ont été en lien avec nos différents programmes et appels à projet :

- Mise en application des nouvelles consignes de tri (dites « **extensions de consignes de tri** ») au 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble de notre territoire. Maintenant, tous les emballages et papiers sont à trier, en mélange, dans le contenant jaune. Une importante campagne de stickage des bacs initiée en octobre 2022 s'est achevée en septembre 2023. Une large campagne de communication via les réseaux sociaux, affichage DECAUX, spots radios et mise à contribution de 4 influenceuses locales ont accompagné cet important changement d'habitudes pour l'ensemble des trieurs du Grand Reims.

D'importants moyens ont été activés pour faciliter l'assimilation de ces nouvelles consignes simplifiées aux habitants. Ainsi, la distribution des guides de collectes 2023 et des calendriers a été réalisée en décembre 2022. Un mémo tri ainsi qu'un courrier d'accompagnement ont été distribués à l'ensemble des résidents. Une campagne d'affichage, des articles de presse et la diffusion de spots radios ont également été supports de communication.



Mémo tri sur les nouvelles consignes de tri distribué à l'ensemble des habitants



Les camions de collecte du tri de la Régie de collecte ont reçu un nouveau flocage adapté aux nouvelles consignes. Des agents de terrain ont entamé une fastidieuse campagne de stickage des bacs à couvercle jaune depuis octobre 2022 jusqu'en septembre 2023.



Camion de collecte du tri de la régie avec son nouvel habillage

- Dans le cadre des extensions de consignes de tri, le lancement du programme pour la **construction d'un nouveau centre de tri** a été validé avec notamment le retour des subventions possibles de l'ADEME, de CITEO et de l'Agence de l'Eau Seine

Normandie. NEOS a été retenu comme équipementier du process de tri le 16 décembre 2022. Le coût de l'ensemble de ce programme est de près de 22 M€HT au total (process et bâtiment). Les premiers lots travaux pour la construction d'un nouveau centre de tri ont également été attribués au début du 3^{ème} trimestre 2023. Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2024.

- Validation du déploiement d'abris-bacs sur le territoire urbain du Grand Reims dans le cadre de la **collecte des déchets alimentaires en points d'apports volontaires** après une phase d'expérimentation de 18 mois. Près de 150 abris-bacs ont été implantés sur le milieu urbain à fin 2023 sur 6 communes du territoire Centre. L'objectif est de densifier le parc à 530 points. Les premiers résultats sont très encourageants avec un apport de 28 kg/hab./an.



Bornes de collecte des biodéchets

- Attribution à AGRICYCLAGE d'un marché de pré-collecte, collecte et traitement des **déchets alimentaires produits dans les établissements publics du Grand Reims et de la Ville de Reims (écoles, EHPAD, crèches...)**. Ce marché, initié dans le cadre de la réglementation applicable au 1^{er} janvier 2024, a été passé en centrale d'achats. Il a été notifié en juillet et l'installation sur toutes les écoles des bacs de collecte s'est faite entre septembre et décembre 2023. 130 sites sont concernés pour une production estimée de 300 tonnes de biodéchets par an. Ces tonnages seront traités par méthanisation, les digestats feront l'objet d'un épandage agricole à proximité du site situé à Rethel.
- Lancement en septembre 2023 des travaux sur la **création d'une nouvelle déchetterie à Ville-en-Tardenois** afin de couvrir une zone blanche identifiée dans le cadre de notre schéma directeur. Cette déchetterie qui doit ouvrir au public en juillet 2024 remplace la déchetterie mobile qui alternait sur les communes de Ville-en-Tardenois, Chaumuzy et Poilly.



Création d'une nouvelle déchetterie à Ville en Tardenois

Lancement également de la maîtrise d'œuvre pour le déplacement de la déchetterie Europe.

- Accentuation des moyens mis en place pour réaliser le « **tri hors foyer** » dans l'espace public. Après les 4 **automates** implantés sur la Ville de Reims, destinés à la collecte des matériaux recyclables, le déploiement du dispositif **Cliiink** sur la collecte du verre en décembre 2023 a été réalisé sur deux quartiers Europe, Chemin Vert, Clémenceau et Orgeval, Laon, Zola et Neufchâtel. Il incite les trieurs à déposer leur verre dans ce dispositif en contrepartie de récompenses et bons d'achats. Par ailleurs, la DDP s'investit davantage encore en répondant et participant à l'**Appel à Projet Hors Foyer de CITEO** consistant à reconsidérer la gestion des déchets sur les parcs et jardins de son territoire. Les 36 sites qui ont été retenus recevront, soit des abris-bacs permettant de trier les ordures ménagères, les matériaux recyclables et le verre en sortir de parcs, soit des corbeilles double flux ordures ménagères et matériaux recyclables. Les aménagements débuteront en 2024 jusqu'en avril 2026.



Abris bacs bi flux, tri hors foyer



Système Cliiink, collecte du verre

- La **création de la Brigade Environnementale du Grand Reims, Police Rurale** a été validée au Conseil Communautaire du 16 novembre 2023. Deux gardes champêtres répondront aux sollicitations et en appui des élus locaux afin de lutter notamment contre les dépôts sauvages. Elle sera complètement opérationnelle courant 2025.
- **Présentation de la campagne de caractérisation des ordures ménagères et des matériaux recyclables** réalisée en 2022 sur l'ensemble du territoire. Les résultats issus des 80 caractérisations permettent d'obtenir une base de travail et d'orientation façonnant de façon ciblée le service public de gestion des déchets et permet de répondre aux nouvelles exigences réglementaires. 40% des déchets présents dans la poubelle ordures ménagères sont à leur bon emplacement, les 60% restants peuvent faire l'objet d'une valorisation matière dans les différents dispositifs proposés par la collectivité.

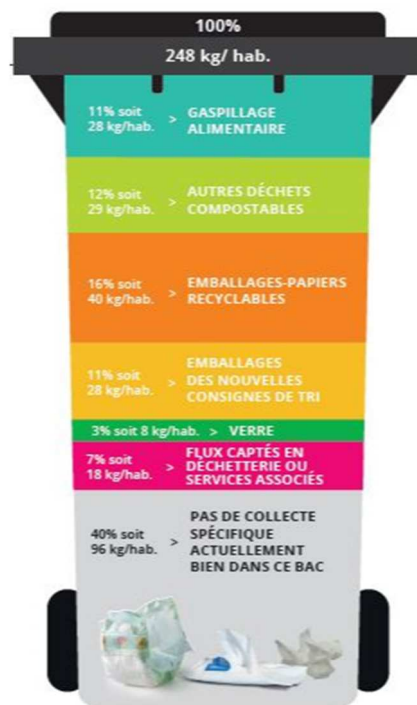


Table de tri des caractérisations et résultats des caractérisations ordures ménagères

Les résultats ont été consolidés et présentés en 2023.

- Modification du règlement de collecte en intégrant les nouvelles dispositions liées aux Extensions des Consignes de Tri (ECT) applicables au 1^{er} janvier 2023.

2.2 Les chiffres clés de 2023

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec **464 kg/an/hab.** sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (562 kg/an/hab. selon les données SINOE 2021) :

- **Ordures ménagères : 225 kg/an/hab.** (moyenne Urbaine SINOE 2021 : 266 kg/an/hab.),
- **Tri sélectif : 56 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 49 kg/an/hab.),
- **Verre : 34 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 27 kg/an/hab.),
- **Déchetteries avec gravats : 148 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 177 kg/an/hab.),
- **Déchetteries hors gravats : 116 kg/an/hab.** (moyenne urbaine SINOE 2021 : 126 kg/an/hab.).

Également

- **905** conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et matériaux recyclables,
- **213** conteneurs enterrés pour le verre,
- **174 870** bacs ordures ménagères et matériaux recyclables,
- **9 995** composteurs individuels et **314** composteurs partagés,
- **857 469** visiteurs en déchetteries,
- **1 028** animations scolaires et tout publics proposées,
- **43 436** personnes sensibilisées.

2.3 La gestion des relations usagers

Les sollicitations des usagers sur la gestion de leurs déchets au quotidien sont traitées par le standard de la Direction des Déchets. Les agents qui répondent sont donc amenés à répondre à de multiples thématiques d'appels :

- Remplacement de bacs cassés ou disparus,
- Bacs non collectés,
- Prise de rendez-vous pour un enlèvement d'encombrants à domicile,
- Renseignements concernant les déchetteries,
- Questions sur les consignes de tri,
- Etc.

En 2023, les agents ont traité **13 090 appels** téléphoniques et **10 639 sollicitations** par mail ou via les diverses applications existantes. Ils ont également reçu **1 128 visiteurs** à l'accueil.

Les ambassadeurs de la prévention et du tri continuent d'intervenir dans les écoles du territoire. Ils sont de plus en plus sollicités par des écoles qui jusqu'ici ne faisaient pas appel à eux. Ils ont ainsi pu mener 278 animations scolaires sensibilisant un peu plus de **6 500** enfants.

Des visites du centre de tri et de l'incinérateur sont également proposées pour des groupes scolaires mais aussi pour des groupes d'adultes. Il y en a eu 75 en 2023.

Toujours plus proches des habitants du territoire, les agents participent à de nombreuses manifestations locales afin de répondre aux questions et proposer des animations pédagogiques autour du tri et de la prévention des déchets. Marchés, salons, événements sportifs, ... tous les prétextes sont bons pour aborder la question des déchets.



Ferme pédagogique les Iriselles, Jonchery-sur-Vesle



Reims Urban Nature, Reims



Marché, Fismes



Distribution de compost, Site de Reims

Chaque année, le 1^{er} samedi du mois d'avril est devenu le rendez-vous des jardiniers avec l'organisation de la distribution gratuite de compost.

En 2023, la distribution s'est déroulée sur 3 sites : Cernay-les-Reims, Muizon et Reims. Les agents ont délivré pas moins de 169 tonnes de compost et 10 tonnes de mulch à 1 500 personnes. Cette édition, victime de son large succès, a conduit à proposer un site plus adapté pour la distribution 2024.

3 –La prévention des déchets – actions de communication

Plusieurs programmes se sont succédés en matière de prévention des déchets depuis 2010 :

- 2010 à 2015 : Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) volontaire avec notamment le développement du compostage individuel et collectif.
- 2016 à 2018 : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi (Territoire ZDZG) avec la création du Recycl'lab où des associations animent des ateliers de prévention des déchets et la mise en service du Tri Truck, véhicule d'informations, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques de proximité.
- Signature d'une convention CARDEC le 12 septembre 2019 (Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.
- Signature de la convention de financement ADEME Biodéchets le 7 mai 2021 (fin en décembre 2025) sur le programme d'actions d'évitement et de tri à la source des biodéchets ménagers et assimilés sur le territoire du Grand Reims.

Initié en 2019, c'est désormais le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** qui définit et planifie les actions à mettre en œuvre pour réduire les quantités de déchets produites.

La feuille de route comprend 21 actions à mettre en œuvre entre 2020 et 2025. Pour mémoire, ce programme doit contribuer à :

- Réduire les quantités de déchets produites et l'impact environnemental de la gestion des déchets,
- Proposer des solutions alternatives aux ordures ménagères pour une meilleure valorisation des déchets,
- Améliorer la maîtrise des coûts du service public,
- Interagir sur le comportement des habitants par le biais de la sensibilisation aux modes de consommation,
- Développer des projets porteurs d'emplois,
- Créer un lien social entre les habitants sur la thématique du déchet,
- Accompagner les acteurs du territoire dans leurs obligations.

L'objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA, soit l'ensemble des déchets produit par les ménages) retenu est conforme à celui envisagé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Grand Est.

Pour rappel, les Déchets Ménagers et Assimilés sont la somme des ordures ménagères résiduelles (OMr) + tri sélectif (CS) + verre + déchets des déchetteries.

Ainsi, entre 2015 et 2025, l'objectif de réduction des DMA est de – 7,3 % soit une diminution pour le Grand Reims de 10 310 tonnes de déchets ou – 35 kg/hab./an.

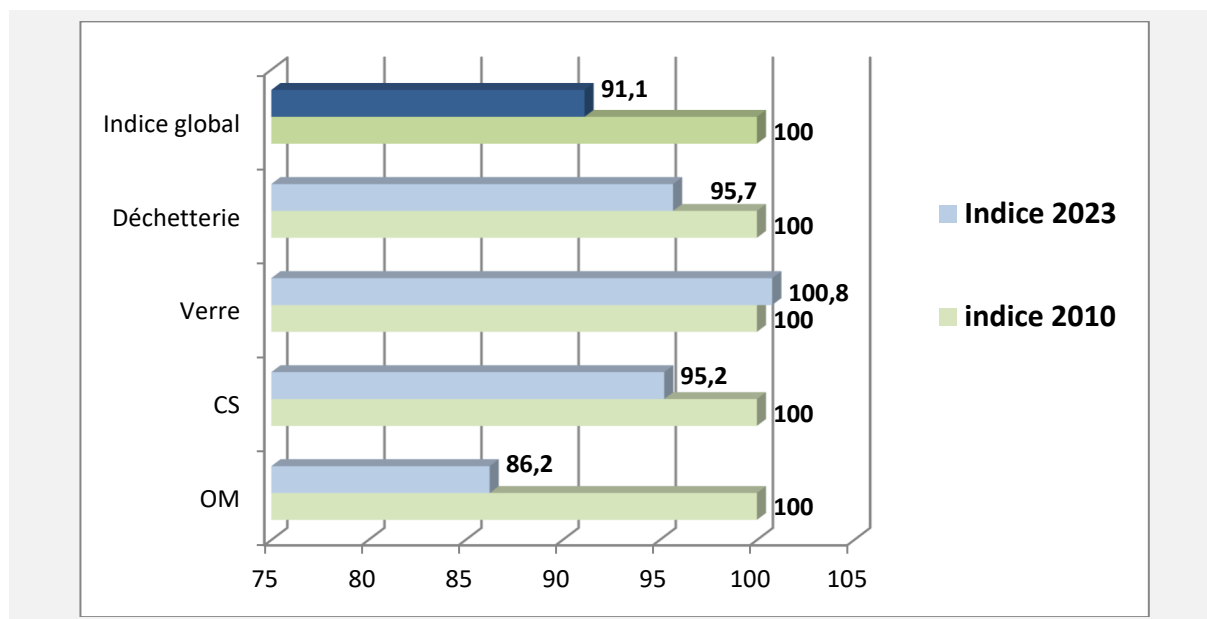
Entre 2015 et 2031, l'objectif de réduction fixé est de – 10,2 %, soit une diminution de 14 406 tonnes à cette échéance ou – 49 kg/hab./an.

Conformément au diagnostic de territoire, le plan d'actions est établi selon les gisements d'évitement identifiés et sur la base des propositions émises lors des différents ateliers de concertation.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA s'est réunie en avril 2022. Ses membres ont pu constater que la tendance de réduction des déchets à mi-parcours du programme est bien engagée et que les actions menées correspondent bien à ce qui a été initialement prévu. La révision du PLPDMA sera engagée à compter du deuxième semestre 2024 pour établir le programme d'actions 2026-2031.

3.1 Réduction des déchets

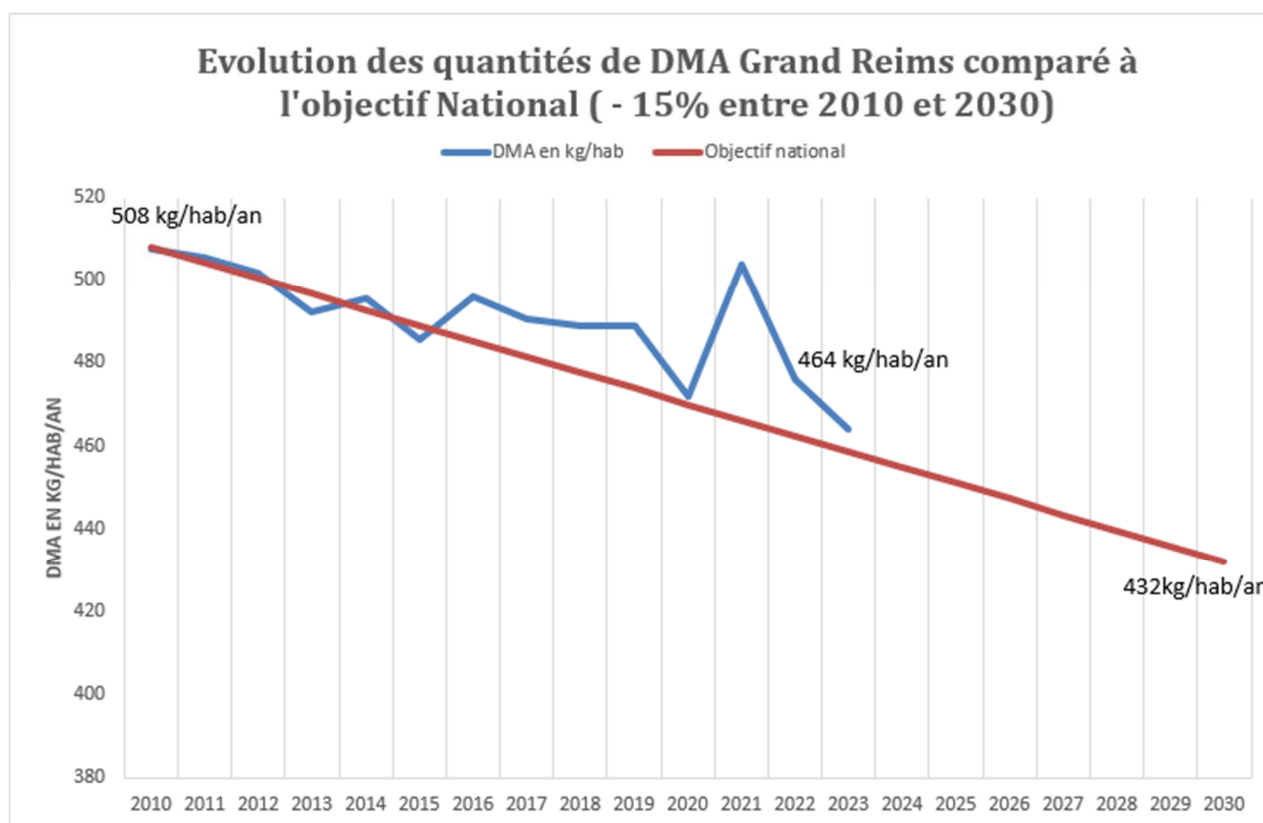
La loi AGEC du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fixé un objectif de réduction des quantités des DMA produites par habitant de 15% entre 2010 et 2030.



DMA* : Déchets Ménagers et Assimilés : somme des ordures ménagères résiduelles (OMr) + tri sélectif (CS) + verre + déchets des déchetteries.

Flux	Indice 2010	Kg/hab./an 2010	Indice 2023	Kg/hab./an 2023	Variation de l'indice en % 2023/2010
OMr	100	261	86,2	225	-13,8
CS	100	59	95,2	56	-4,8
Verre	100	34	100,8	34	0,8
Déchetteries avec gravats	100	155	95,7	148	-4,3
TOTAL	100	508	91,1	463	-8,9

-8.9 % de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant entre 2010 (base 100) et 2023.





La conjoncture économique reste, en 2023, défavorable à la consommation des ménages ainsi qu'à la réalisation de travaux des particuliers (indice du coût à la consommation 2023

de +3,7%). La production de déchets étant liée à ce contexte, nous avons naturellement enregistré une baisse de nos Déchets Ménagers et Assimilés de – 2,7% (- 3 850 tonnes).

Le Grand Reims se conforme à la courbe des objectifs nationaux de réduction des DMA sur 20 ans en restant, pour cette année 2023, à + 1,1% de tonnage collecté sur l'objectif fixé à date.

A noter : le détail des tonnages se trouve chapitre 6.

3.2 Actions de prévention - communication

<ul style="list-style-type: none"> ▶ 43 436 personnes sensibilisées à la problématique des déchets ▶ 1 028 animations proposées par la collectivité en 2023 	 <p>9 995 composteurs individuels/ en pieds d'immeubles/ écoles/ partagés. (en 2023 : +1 687 individuels et + 35 partagés)</p>
<p>278 animations à destination du public scolaire</p> <p>6 402 élèves sensibilisés</p> <p>45 animations à destination d'un public adulte</p> <p>75 visites de sites (Trivalfer et Rémival)</p> <p>92 sessions de formation au compostage</p>	<p>24 854 échanges téléphoniques, numériques et visuels traités sur le standard Tri Info</p>
<p>372 actions de sensibilisation en porte-à-porte et pieds d'immeubles</p> 	<p>Participation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 39 manifestations lors de temps forts nationaux (semaine du développement durable, semaine Européenne de réduction des déchets...) - 36 manifestations du Territoire : stands marchés, journées portes ouvertes - 18 manifestations de proximité (Marchés, fêtes de quartiers...) - 158 animations Recycl'lab

Les actions en faveur de la réduction des déchets se poursuivent sur toutes les thématiques. Ainsi, le compostage partagé continue son développement sur tout le territoire pour proposer ce service aux habitants n'ayant pas de jardin à disposition.

Le tri et la valorisation des textiles font également partie des thèmes abordés en 2023 pour que ces vêtements usagés puissent vivre une seconde vie.

Quelques nouveautés en 2023 :

Formation en ligne sur la pratique du compostage

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets que la collectivité s'est fixée, la pratique du compostage est fortement encouragée.

En effet, 30% des déchets qui finissent à la poubelle pourraient être compostés (restes de repas, épluchures, tontes d'herbe, ...). Il permet également de répondre à l'obligation de trier les déchets alimentaires qui entre en vigueur à compter de janvier 2024.

C'est ainsi qu'en complément des ateliers qui sont organisés dans de nombreuses communes du Grand Reims, une formation en ligne a été créée pour permettre aux personnes qui ne peuvent pas se libérer pour les ateliers d'acquérir les bases en autonomie. Elle est composée de 5 modules qui abordent :

- Module 1 : La pratique du compostage domestique et ses avantages
- Module 2 : La production et la réussite de son compost
- Module 3 : Quels déchets composter
- Module 4 : Le cycle de la matière organique et l'utilisation du compost
- Module 5 : Problèmes, solutions et astuces

A la fin de la formation, l'apprenant doit valider les acquis. Il obtient alors un certificat de réussite qui vaut bon de retrait pour un composteur gratuit.



Tutoriel expliquant le fonctionnement de la formation



Visuels de la formation

Opération test de distribution de composteurs aux habitants de la commune de Bourgogne-Fresne

Toujours dans l'esprit de développer la pratique du compostage individuel, une opération de distribution de composteurs a été testée en partenariat avec la commune de Bourgogne-Fresne. La distribution organisée sur une journée, le vendredi 30 juin 2023. Les habitants, inscrits au préalable, ont pu bénéficier d'une courte animation leur donnant les bases du compostage et repartir avec le composteur de leur choix, un bioseau pour faciliter le tri des déchets compostables dans la cuisine et un guide. Cette opération a permis de remettre 215 composteurs, soit d'équiper 36 % des foyers.



Distribution de composteurs – Bourgogne-Fresne

Les ateliers zéro déchet

Des ateliers autour de la thématique du zéro déchet continuent d'être proposés tout au long de l'année.

Ceux-ci s'organisent soit au Recycl'lab, le local pédagogique dédié de la Direction des Déchets, soit directement au sein de médiathèques, mairies ou autres espaces dans les communes du territoire.

Ainsi, en 2023, 66 ateliers (hors ateliers compostage) ont été organisés sur le thème de la couture, des cosmétiques ou produits ménagers à faire soi-même pour éviter les emballages et produits toxiques, ou encore sur le bricolage.



Communication relative au lancement des Extensions des Consignes de Tri (ECT)

A compter du 1^{er} janvier 2023, le Grand Reims a appliqué sur l'ensemble de son territoire les nouvelles consignes de tri simplifiées (**Extension des Consignes de Tri**). Il est demandé au trieur de modifier son geste de tri, habitudes ancrées depuis plus de 20 ans.

A ce titre, une campagne de communication et d'information particulièrement conséquente a été déployée tout au long du dernier trimestre de l'année 2022.

- Conférence de presse avec les élus du Grand Reims et de la Présidente avec mise en scène de pièces de vie (salle de bain et cuisine) et des emballages le 20 octobre 2022,
- Envoi d'un courrier informatif à tous les habitants du Grand Reims accompagné d'un mémo de tri (156 000 exemplaires),
- Affichage dans les locaux poubelles des immeubles et réalisation d'affiches sur les panneaux DECAUX (2 et 8 m²),
- Distribution d'un guide de collecte détaillant les ECT dans chaque foyer du Grand Reims,
- Réalisation d'un calendrier de collecte (32 versions) reprenant les visuels des ECT présents sur le mémo et le guide de collecte,
- Mailing aux 143 maires du Grand Reims expliquant les nouvelles consignes de tri et le plan de communication opéré,
- Formation auprès des services relations usagers et d'accueil afin de pouvoir répondre aux appels des usagers,
- Création d'adhésifs pour les bacs de tri et pour les points d'apports volontaires avec une opération de stickage de grande ampleur à l'échelle du Grand Reims,
- Flocage des camions de collecte de tri de la Régie,
- Diffusion de spots radios,
- Rédaction d'articles dans les magazines de la collectivité, sur le site internet du Grand Reims et parution sur les réseaux sociaux.
- Les agents de terrain ont réalisé une fastidieuse campagne de stickage des bacs à couvercle jaune depuis octobre 2022 et jusqu'au 30 septembre 2023. Cette campagne a fait l'objet d'un accompagnement financier de CITEO à hauteur de 151 000 €.





Flocage des camions de collecte tri de la régie pour les Extensions de Collecte du Tri

Démarche d'éco exemplarité de la collectivité :

Dans le cadre de la politique d'éco-exemplarité de la collectivité, une expérimentation d'amélioration du tri dans les bureaux a été menée dans deux directions pilotes. Leur expérience a permis de mettre en place une organisation permettant un meilleur tri des agents.

En 2023, ce sont ainsi 26 directions et services qui se sont lancés. Les ambassadeurs interviennent auprès d'eux pour sensibiliser un agent référent du bureau ou plusieurs membres du personnel. Ils évaluent les besoins en matériel afin d'équiper les services pour faciliter la démarche des agents. Des flyers et adhésifs sont également mis à disposition pour une meilleure information.



Outils de communication pour le tri dans les bureaux

4 - La collecte

	Communauté urbaine du Grand Reims 2023		Données SINOE 2021
	Tonnages	Kg/hab./an	Kg/hab./an
Ordures Ménagères Résiduelles	66 673	225	266
Verre	10 169	34	27
Collecte Sélective	16 592	56	49
Déchetteries avec gravats	43 916	148	177
Déchetteries hors gravats	34 483	116	126
Déchets Ménagers Assimilés	137 589	464	562
Déchets Ménagers Assimilés hors gravats	128 156	432	511

4.1 Organisation de la collecte

Ordures Ménagères résiduelles : 66 673 T
soit 225 kg/hab./an



86 655 bacs



603 points d'apports volontaires dont **577** conteneurs enterrés

Collectés 2 fois par semaine sur les 6 communes historiques de l'ex-territoire RM et Fismes, et 1 fois par semaine pour le reste du territoire.

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du territoire Centre.

■ 1 collecte / semaine
■ 2 collectes / semaine
* À l'exception de Reims Centre : 1 collecte / jour



Fréquence de collecte des ordures ménagères

Publication : DDEP - Service Ressources et Information
Géomètre : juin 2019
Source : Direction des Déchets
www.grandreims.fr

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Déchets recyclables : 16 592 T

Soit 56 kg/hab./an



100 259 bacs



514 points d'apports volontaires dont **476** conteneurs enterrés

Collectés 1 fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du territoire Centre.



A noter : composition des emballages recyclables : tous les emballages et papiers

**21 déchetteries : 43 916 T
soit 148 kg/hab./an**

Conditions d'accès : les horaires d'ouverture ne sont pas identiques sur les 21 déchetteries. L'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 2 m³ de déchets divers ou 250 kg de gravats par jour.

L'accès pour les professionnels est autorisé dans 17 déchetteries (16 sur le territoire rural Régie et 1 sur le territoire urbain Centre) sous conditions et dans la limite de 2 m³ par jour et par site et 50 m³ annuels.

Les principaux types de déchets acceptés sur les 20 déchetteries fixes sont :

- ▶ Végétaux
- ▶ Gravats
- ▶ Encombrants
- ▶ Bois
- ▶ Cartons
- ▶ Ferraille
- ▶ Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques
- ▶ Mobilier
- ▶ Déchets dangereux
- ▶ Plâtres et complexes
- ▶ Verre
- ▶ Textiles

Les déchetteries de la collectivité



Verre : 10 169 T soit 34 kg/hab./an

Collecte en apports volontaires et en porte-à-porte.

Deux prestataires de collecte opèrent sur le territoire déchets Centre, URBASER pour les conteneurs aériens et enterrés en apports volontaires.

SUEZ RV Reims effectue la collecte en porte-à-porte pour les résidences et des professionnels de métiers de bouche de Reims (1950 bacs). La collecte sur le reste du territoire est réalisée en régie.



585 bornes d'apports volontaires aériennes dont

216 conteneurs enterrés



Biodéchets compostés : 205 T*



Gestion de proximité : composteurs

9 647 individuels
348 composteurs partagés dont :
149 en écoles
45 en quartiers
46 en pieds d'immeubles
108 en établissements partagés

* : 175 kg/hab./an en composteurs individuels et 80 kg/hab./an en composteurs partagés.

Autres collectes

Collecte des déchets verts sur abonnement pour les particuliers des communes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint Brice Courcelles et Tinquex, **414** contrats en 2023.

Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous pour les particuliers du Grand Reims. Ce service complémentaire aux déchetteries implique une participation financière de l'utilisateur. 116 tonnes ont été collectées pour 1 566 prises de rendez-vous.

Collecte des textiles sur l'ensemble du territoire via 185 bornes aériennes réalisée par Fripe Emmaüs, Le Relais et Eco Textile.

Biodéchets PAV : 40.2 T



La collecte par Points d'Apports Volontaires est essentiellement réalisée sur les 6 communes historiques du territoire Centre.

210 points d'apports volontaires



Modification du règlement de collecte :

Les modifications apportées au règlement de collecte en 2023 sont induites par la mise en place de la simplification du geste de tri des emballages à compter du 1^{er} janvier 2023 (notamment sur l'augmentation du volume de dotation du bac de tri) ainsi que des optimisations de l'organisation du service public qui garantissent voire améliorent le niveau de service préalablement proposé aux usagers.

Une clause de refacturation d'enlèvement de dépôts sauvages par l'autorité de police compétente a été ajoutée à ce règlement.

Ce règlement est directement applicable sur toutes les communes du Grand Reims exceptées celles où le maire n'a pas transféré le pouvoir de police (réglementaire) en matière de collecte des déchets ménagers.

- Des modifications liées spécifiquement à la simplification du geste de tri :

- Modification de terminologie

L'expression « déchets recyclables » est remplacée par « emballages et papiers » car les nouveaux emballages acceptés ne se recyclent pas tous actuellement.

- Les nouveaux emballages acceptés

Ont notamment été ajoutés dans la liste des déchets d'emballages en plastique acceptés au tri : pots de yaourt, barquettes, films, suremballages, sacs et sachets, blisters, polystyrène, tubes, pots et capsules.

- Dotation en bacs/ conteneurs de tri

Nombre de personnes au foyer	Ancienne dotation	Nouvelle dotation
1	Bac 120 litres ou mini bac 50 litres (si difficultés de stockage)	Bac 120 litres ou mini bac 50 litres (si difficultés de stockage)
2	Bac 120 litres	Bac 120 litres
3	Bac 120 litres	Bac 180 litres
4	Bac 120 ou 180 litres	Bac 180 litres
5	Bac 180 litres	Bac 240 litres
6	Bac 180 ou 240 litres	Bac 240 litres
7 et +	Bac 240 litres	Bac 360 litres
En habitat vertical	22 litres / hab /sem	32 litres / hab / sem

Afin de répondre au surcroît de matières déposées dans le bac de tri lors de l'application des Extensions des Consignes de Tri, le volume de dotation des bacs a été révisé majoritairement à la hausse. Cette grille est indexée sur le nombre d'occupants par foyer ou par adresse.

A noter : le détail de ces services est à retrouver sur le site internet du Grand Reims.



Focus sur la collecte des déchets alimentaires en points d'apports volontaires : fin de la phase expérimentale et préparation du déploiement

La mise en œuvre d'une phase expérimentale de collecte des déchets alimentaires a été initiée dans le cadre de l'article 70 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (dite LTECV) du 17 août 2015 qui précise que chaque citoyen devra disposer d'une solution de tri à la source de ses déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2024 et en réponse à l'appel à projet régional « GEBIODEC » lancé par l'ADEME en 2019 : solutions pour la gestion des biodéchets (délibération n°CC-2019-186 du jeudi 27 juin 2019).

Lancée fin 2021, les objectifs de la phase expérimentale de la collecte en Points d'Apports Volontaires étaient :

- D'évaluer la pertinence technique de chaque matériel,
- De choisir le plus adapté,
- De valider les données d'évaluation et de suivi,
- D'envisager la généralisation du dispositif,
- D'évaluer le dispositif de contrôle d'accès et la stratégie de communication.

Sélection des secteurs tests :

Pour la phase expérimentale, une étude du territoire concerné a été réalisée afin de sélectionner 4 secteurs représentatifs. Les critères de sélection ont été : typologie d'habitat, densité de la population, sociologie, performances de tri, etc.

Ainsi, des parties des quartiers Faubourg de Laon, La Neuville et Maison Blanche de Reims, ainsi qu'une partie de Bétheny, commune limitrophe, ont été ciblées.

Choix des emplacements :

Chaque emplacement a fait l'objet d'une étude sur le terrain par les agents de la direction. Plusieurs critères entrent en compte pour pouvoir être retenus :

- Distance de 300 – 350 m jusqu'au PAV pour les habitants qui souhaitent trier leurs déchets alimentaires,
- 1 site pour desservir environ 200 foyers, soit 400 habitants,
- Accessibilité pour la collecte par un poids lourd,
- Proximité d'autres points de collecte (verre, conteneurs enterrés, textile),
- Plus de 3 m des habitations,
- Respecter les usagers : passages piétons / poussettes / fauteuils roulants,
- Eviter la suppression de places de stationnement.

Les choix ont ensuite été soumis en réunion de concertation auprès des conseils de quartiers pour la Ville de Reims et auprès des services techniques pour la commune de Bétheny. Ils ont ainsi été validés selon les différents critères cités ci-dessus et selon des connaissances concrètes des habitants des secteurs sur leur praticité.

Communication mise en œuvre :

De nombreux outils de communication ont été déployés pour faire connaître ce nouveau service et encourager l'adhésion du public.

15 jours/1 semaine en amont de la pose des PAV :

- Totem sur les 28 sites expérimentaux, puis de façon ponctuelle
- Présence du Tri Truck sur les secteurs,
- Flyer ou cintre sur les bacs au moment des collectes OMr précédentes,
- Affichage dans les commerces avec carte d'implantation des sites.



Les outils de communication mis en œuvre

Au fil de l'expérimentation :

- Présence régulière du Tri Truck sur les secteurs,
- Relais par les mairies de proximité,
- Communication lors des stands grand public,
- Presse locale.

Matériel testé :

Deux types de matériel ont été testés dans le cadre de cette expérimentation :

- 14 abri-bacs,
- 14 bornes.

L'objectif était de comparer la fiabilité de chacun des dispositifs, de tester la résistance aux manipulations, l'acceptation dans le paysage urbain, l'émission ou non de nuisances, etc.

Les habitants ont, quant à eux, été équipés de bioseaux ajourés et de sacs kraft. L'objectif était de répondre aux exigences du site de traitement en privilégiant l'utilisation de sacs kraft plutôt que les sacs en bioplastique.

Les habitants recevaient également un badge puisque les PAV étaient équipés de contrôle d'accès. Le contrôle d'accès permet en effet d'obtenir des statistiques sur les utilisateurs : nombre d'utilisateurs parmi les inscrits, fréquence de dépôts, habitude d'utilisation du site en fonction de son lieu d'habitation, estimation de la quantité de déchets déposée par participant, ... Il permet également de garantir une bonne qualité des déchets remis au centre de traitement.



Deux mobiliers testés : à gauche l'abri-bacs, à droite la borne

Mise à disposition du matériel :

Afin de recevoir le matériel, les usagers intéressés devaient s'inscrire en ligne en fournissant leurs coordonnées.

Le matériel était ensuite mis à disposition dans le point de retrait de leur choix.

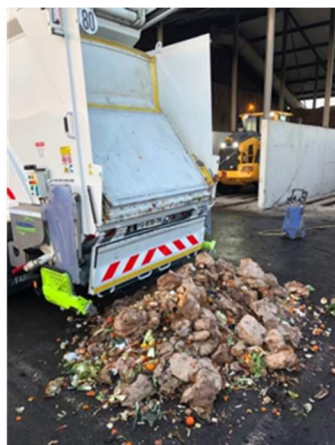


Bioseau et sac kraft

Collecte et traitement :

La phase de test permettait également de valider la fréquence de collecte prévue, la démarche de nettoyage/désinfection réalisée à chaque collecte.

Le traitement des déchets alimentaires est réalisé sur la plateforme de compostage de Warmeriville.



Collecte d'une borne et vidage à la plateforme de compostage

Premiers enseignements de la phase test et apports de l'enquête menée auprès des utilisateurs et des habitants des quartiers concernés :

La recherche des emplacements, leur validation en réunion de concertation, la commande du matériel, la réalisation des outils de communication, l'organisation du processus d'inscription et remise du matériel, la formation des agents, etc. ont fait l'objet de toute une phase préparatoire de mars à décembre 2021.

L'installation des PAV a été réalisée en décembre 2021 et a fait l'objet d'une conférence de presse.

Fin 2022, 480 foyers se sont inscrits sur 6 000 potentiels. Ils ont permis de valoriser 26 tonnes sur la plateforme de compostage. Le ratio est donc d'environ 25 kg/hab./an de biodéchets, ce qui est un résultat plus que satisfaisant.

Cette faible adhésion du public était due au processus d'inscription et de retrait du matériel jugés comme étant trop lourds et décourageants pour les usagers. De même, le contrôle d'accès a été identifié comme un très gros frein pour l'adhésion à ce nouveau service.

Les utilisateurs ont apprécié en revanche le matériel remis. Le bioseau et les sacs kraft sont jugés globalement utiles, pratiques et bien adaptés à la démarche.

L'abri-bacs a été jugé plus adapté pour être positionné sur l'espace public puisque le bac à roues peut être déplacé sur quelques mètres pour rejoindre le véhicule de collecte, tandis que la borne doit être placée à proximité de la voirie, ce qui n'est pas toujours possible.

Suite à ces conclusions, le premier semestre 2023 a été consacré à une phase de test sans contrôle d'accès des mobiliers. Cela a pu démontrer que malgré le libre accès, la qualité des déchets déposés restait très correcte (peu de déchets indésirables retrouvés dans les bacs).

A l'issue de cette période d'expérimentation, le déploiement a pu être étudié pour être mis en œuvre à compter de septembre/octobre 2023 afin qu'un maximum d'habitants puisse avoir un point à proximité de chez eux dès le 1^{er} janvier 2024, conformément à la réglementation. Le rythme est de 25 nouveaux conteneurs installés chaque mois.

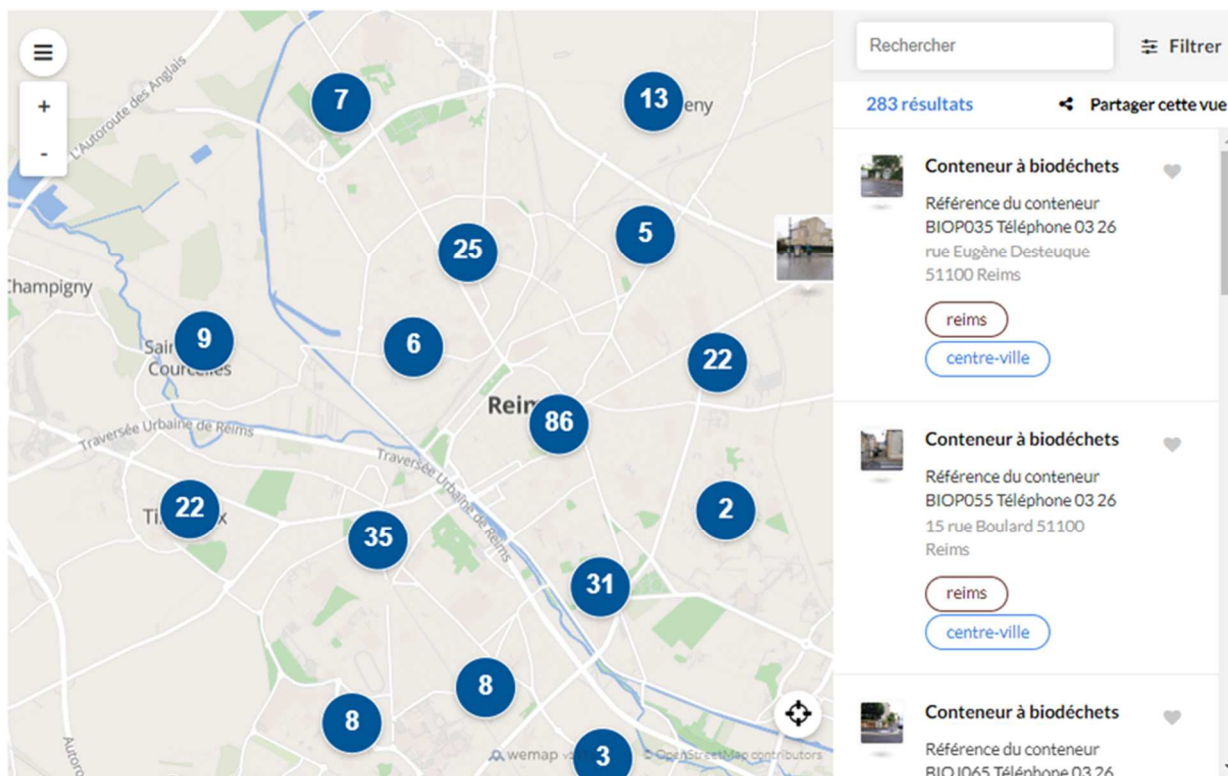
La communication a été améliorée sur les mobiliers et sur le site internet afin de faciliter la compréhension de l'utilisation du matériel et des consignes de tri.

A terme, 530 points d'apports volontaires devraient ainsi être installés sur le territoire des 6 communes les plus urbaines du

territoire : Reims, Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint Brice Courcelles et Tinquieux.



Nouveau point d'apports volontaires pour les déchets alimentaires



Carte interactive sur le site du Grand Reims pour localiser les conteneurs

Evolutions prévisibles de la collecte :

Au 1^{er} janvier 2023, l'application des nouvelles consignes de tri (ECT) est entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire du Grand Reims et modifie de façon importante les habitudes de tri prises par les habitants depuis plus de 20 ans. L'ensemble des emballages est accepté dans les bacs jaunes impactant le remplissage des bennes de collecte. Le Grand Reims avait anticipé dès le 1^{er} janvier 2022, notamment sur le territoire Régie, en modifiant ses circuits de collectes afin de répondre aux transferts de charges en découlant. Fin 2023 et courant 2024 et à l'issue de la période d'expérimentation, la collecte des biodéchets évoluera avec 530 points d'apports volontaires qui seront proposés aux résidents des 6 communes les plus urbaines du territoire : Reims, Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint Brice Courcelles et Tinqueux.

4.2 Informations complémentaires sur la collecte

Mode de gestion

Le Grand Reims exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire. Les collectes sont réalisées en régie sur les territoires « ruraux » et par le biais de prestataires privés sur le territoire Centre « urbain ».

Moyens déployés pour les collectes ordures ménagères, tri sélectif et verre



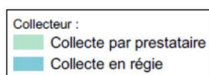
58 camions bennes dont **15** en régie

845 000 km parcourus dont **395 000** en régie

226 000 L de gasoil en régie

310 000 kg de GNV par le prestataire SUEZ RV REIMS territoire Centre

127 agents de collecte dont **36** en régie



Collecte en porte à porte



0 1 2 3 4 5 km
Réalisation : PSU - SRIG - juil. 2021
Origine des données : direction des déchets et de la propreté




GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Poursuite de la résolution des marches-arrières des véhicules de collecte (Recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)










- Depuis le 1^{er} octobre 2021, application du marché de collecte des ordures ménagères et matériaux recyclables sur le territoire Centre avec utilisation de véhicules de collecte fonctionnant au GNC. Les premiers véhicules ont été livrés dès juin 2022. Les tournées de collecte sont ainsi optimisées tant sur le temps de travail des agents que sur les tonnages collectés. Cela limite la consommation de carburant. Ce nouveau marché a également été attentif aux émissions sonores des véhicules pendant la collecte.
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, une harmonisation des fréquences de collectes sur le territoire ouest de la régie est effective (collecte une fois par semaine). Elle permet également d'homogénéiser le temps de travail des agents et des tonnages collectés. Elle est accompagnée d'une conteneurisation de ce même secteur afin de réduire les troubles musculosquelettiques des agents de collecte.

Service rendu aux usagers non ménagers

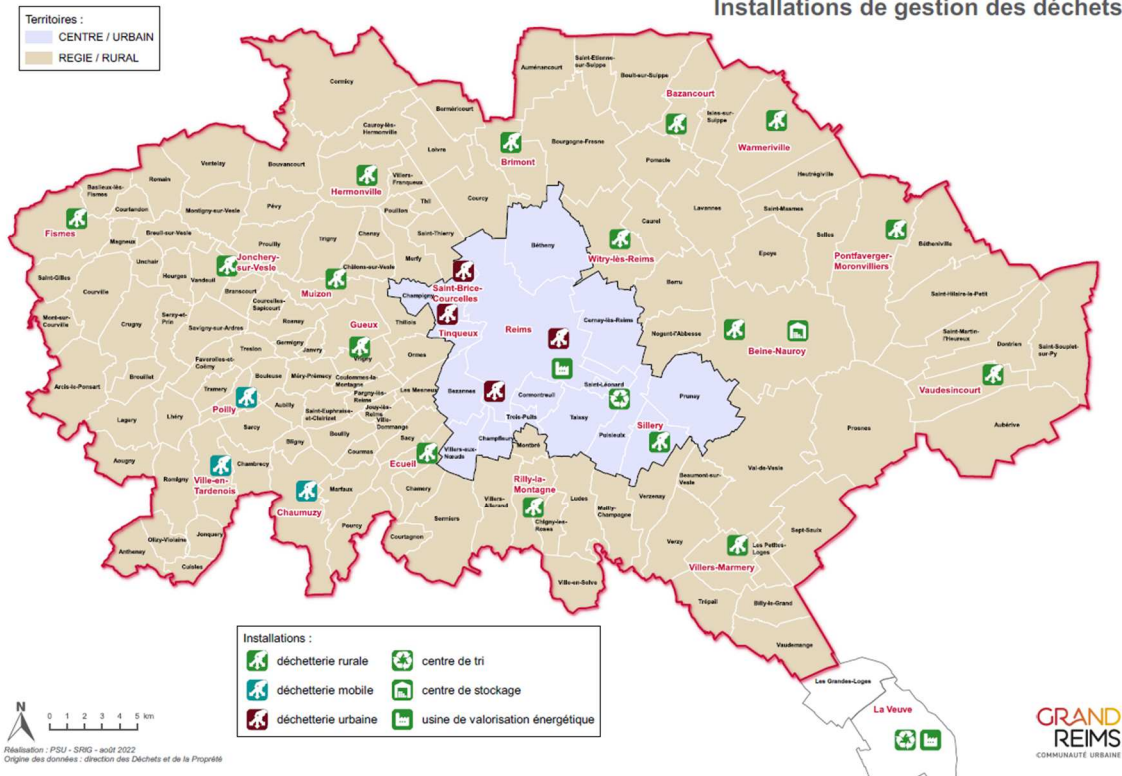
	<p>11,9 % des volumes de bacs mis en place sur le Grand Reims le sont pour les professionnels, 5,8 % pour les administrations et 0,6 % pour les associations, soit 24 719 bacs représentant 12,9 % du nombre de bacs mis en place et 18,3 % des volumes.</p>
	<p>Limites du service public : depuis l'application du nouveau règlement de collecte en avril 2021 les professionnels, selon leurs secteurs d'implantation sur le territoire du Grand Reims, peuvent être collectés à hauteur de 1 000 litres (secteur régie) à 2 000 litres (grandes communes du secteur Centre) hebdomadaires d'ordures ménagères et /ou de matériaux recyclables (bacs ou sacs jaunes).</p>
	<p>Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers :</p> <p>Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Reims est instaurée. A ce titre, 215 tonnes ont été collectées en 2023.</p> <p>Une collecte du verre en porte à porte est proposée aux métiers de bouche du centre-ville de Reims essentiellement. 1 021 tonnes de verre ont ainsi été collectées.</p> <p><i>A noter : les professionnels peuvent accéder également aux 16 déchetteries réparties sur le territoire.</i></p>

5 - La valorisation – traitement –

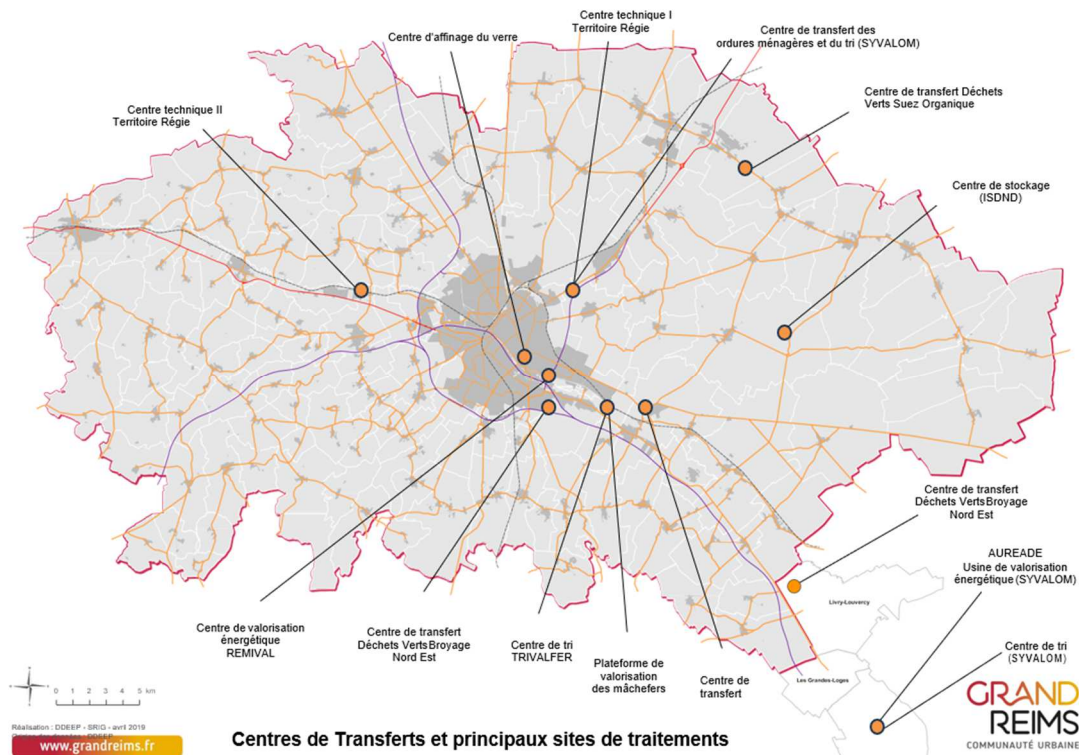
5.1 Modes de valorisation des déchets

OM résiduelles		VALORISATION ENERGETIQUE		VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES 43 916 tonnes sur 21 déchetteries <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="4">Nature des traitements</th> </tr> <tr> <th>Valorisation énergétique</th> <th>Valorisation matière</th> <th>Mise en stockage</th> <th>Réemploi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>papiers/cartons</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>emballages en mélanges</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>encombrants incinérables</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>encombrants non incinérables</td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td>gravats</td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td>plâtres et complexes</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>amiante</td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>métaux</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>déchets verts</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>bois B</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>DEA - mobiliers</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>D3E</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>housses plastique</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>polystyrène</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>DDS</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td>huiles minérales</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>huiles alimentaires</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>lampes</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>pires et batteries</td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>DASRI</td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>cartouches + Nespresso</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>pneumatiques</td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		Nature des traitements				Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi	papiers/cartons		✓			emballages en mélanges		✓			encombrants incinérables	✓				encombrants non incinérables			✓	✓	gravats		✓	✓	✓	plâtres et complexes		✓			amiante			✓		métaux		✓			déchets verts		✓			bois B		✓			DEA - mobiliers	✓	✓			D3E		✓			housses plastique		✓			polystyrène		✓			DDS	✓	✓	✓	✓	huiles minérales		✓			huiles alimentaires		✓			lampes		✓			pires et batteries		✓			DASRI	✓				cartouches + Nespresso	✓	✓			pneumatiques	✓	✓		
	Nature des traitements																																																																																																																										
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage		Réemploi																																																																																																																						
papiers/cartons		✓																																																																																																																									
emballages en mélanges		✓																																																																																																																									
encombrants incinérables	✓																																																																																																																										
encombrants non incinérables			✓		✓																																																																																																																						
gravats		✓	✓		✓																																																																																																																						
plâtres et complexes		✓																																																																																																																									
amiante			✓																																																																																																																								
métaux		✓																																																																																																																									
déchets verts		✓																																																																																																																									
bois B		✓																																																																																																																									
DEA - mobiliers	✓	✓																																																																																																																									
D3E		✓																																																																																																																									
housses plastique		✓																																																																																																																									
polystyrène		✓																																																																																																																									
DDS	✓	✓	✓	✓																																																																																																																							
huiles minérales		✓																																																																																																																									
huiles alimentaires		✓																																																																																																																									
lampes		✓																																																																																																																									
pires et batteries		✓																																																																																																																									
DASRI	✓																																																																																																																										
cartouches + Nespresso	✓	✓																																																																																																																									
pneumatiques	✓	✓																																																																																																																									
 <p>66 673 tonnes 52 753 t vers UVE REMIVAL (Centre prestataire) 13 920 t vers UVE AUREADE (collecte régie)</p>	<p>Unités de valorisation énergétique*</p> <p>REMOVAL (Reims 51)</p>  <p>AUREADE (La Veuve 51)</p>	<p>Electricité</p> <p>-REMOVAL : 5 793 Mwh -AUREADE : 29 751 Mwh</p> <p>Chaleur</p> <p>-REMOVAL : 68 535 Mwh -AUREADE : 33 198 Mwh</p>	<p>Résidus : totaux de traitement des 2 UVE :</p> <p>15 363 T mâchefers 1 858 T ferrailles 3 233 T Refiom</p>																																																																																																																								
<p>Centre</p> <p>Régie</p> <p>Centre de transfert Cernay-les-Reims</p>																																																																																																																											
Emballages recyclables		VALORISATION MATIERE																																																																																																																									
 <p>16 592 tonnes 12 231 t vers TRIVALFER (Centre) 4 361 t vers AUREADE (Régie)</p>	<p>Centres de tri</p> <p>TRIVALFER (Reims 51)*</p>  <p>AUREADE (La Veuve 51)</p>	 <p>4 844 T Vieux papiers -2 117 T Plastique -6 362 T Cartons et EMR -155 T Briques alimentaires -455 T Acier -164 T Aluminium -2 818 T de refus (retour en valorisation énergétique)</p>																																																																																																																									
<p>Centre</p> <p>Régie</p> <p>Centre de transfert Cernay-les-Reims</p>																																																																																																																											
Verre		VALORISATION MATIERE																																																																																																																									
 <p>10 169 tonnes Porte à porte : 1 021 t PAV : 9 148 t</p>	<p>Usine de recyclage SIBELCO (Reims 51)</p> 	 <p>Verrerie O-I manufacturing (Reims 51)</p>																																																																																																																									
<p>Centre prestataires</p> <p>Régie</p>																																																																																																																											
Composteurs		VALORISATION ORGANIQUE																																																																																																																									
 <p>9 647 composteurs*</p>		<p>Composteurs individuel ou partagé</p>		<p>*1 687 nouveaux composteurs individuels ont été distribués en 2022 et 35 partagés.</p>																																																																																																																							

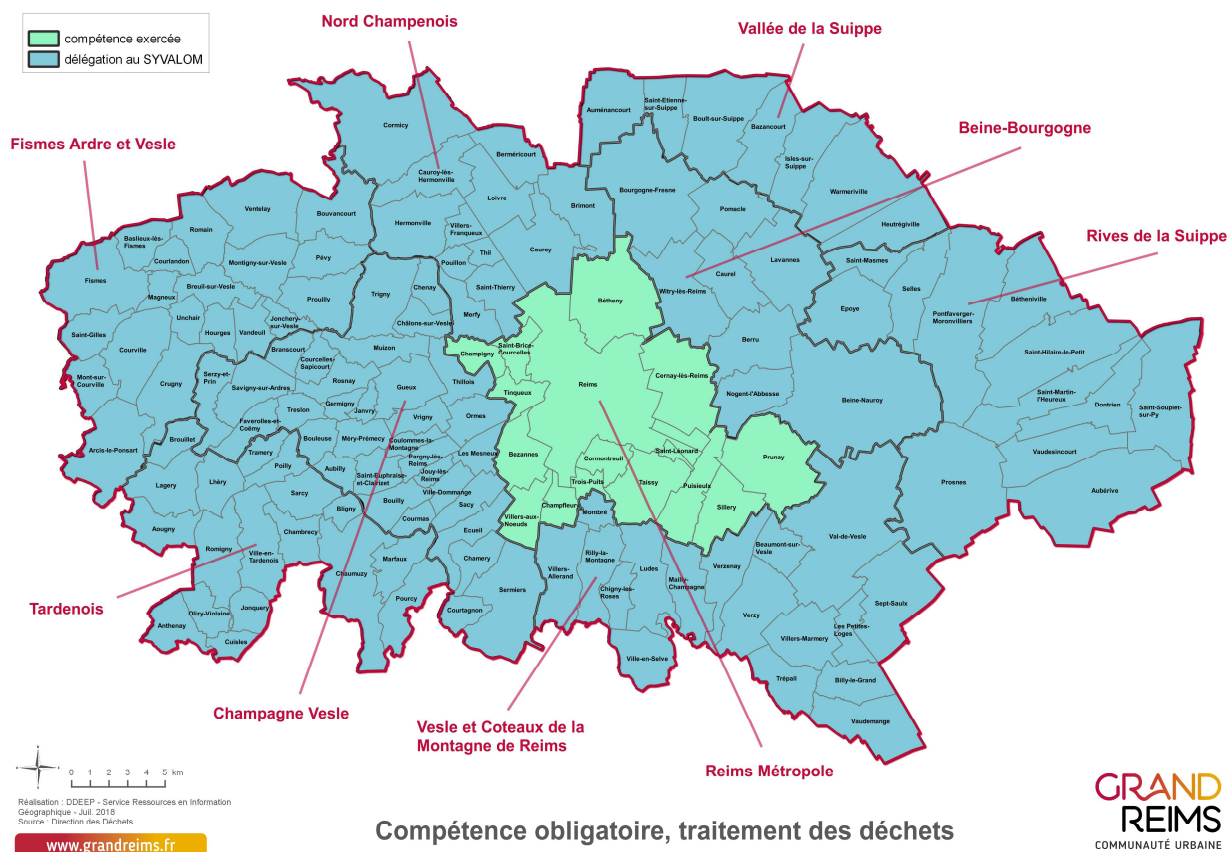
Installations de gestion des déchets



5.2 La compétence traitement



La compétence traitement des déchets ménagers a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires des ex-syndicats (ruraux). Le Grand Reims est donc membre de ce syndicat départemental pour une population de 75 895 habitants. Pour le territoire Centre (ex-RM), la compétence traitement reste exercée par le Grand Reims.



Compétence obligatoire, traitement des déchets

Présentation des équipements de traitement

	OMr territoire Centre	OMr territoire Régie	CS territoire Centre	CS territoire Régie	Verre
Mode d'exploitation	Délégation de Service Public UVE REMIVAL	Adhésion UVE AUREADE	Marché Centre de tri TRIVALFER	Adhésion Centre de tri AUREADE	OI
Capacité de traitement en tonnes	103 000	110 000	15 000	28 000	250 000
Tonnage traité pour le Grand Reims en 2023	52 753	13 920	12 231	4 361	10 169
Mode de valorisation	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière



Centre de tri TRIVALFER



Unité de Valorisation Énergétique REMIVAL et plateforme de maturation des mâchefers

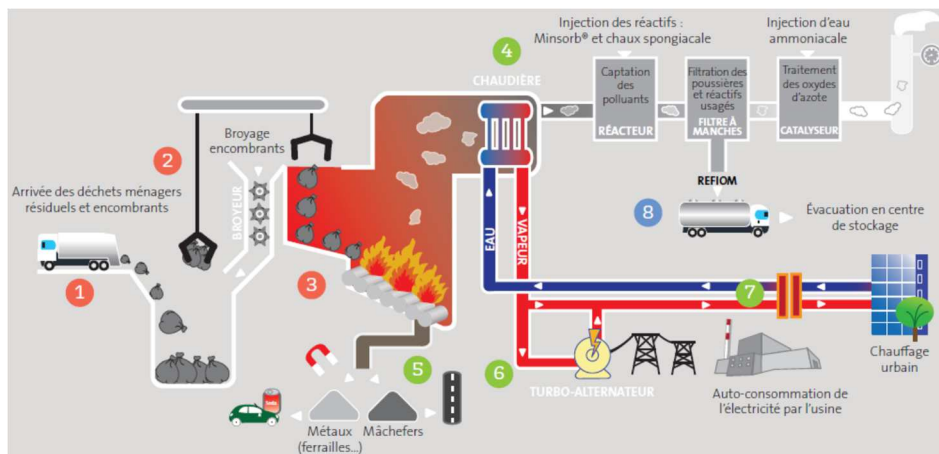


Schéma de fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique REMIVAL

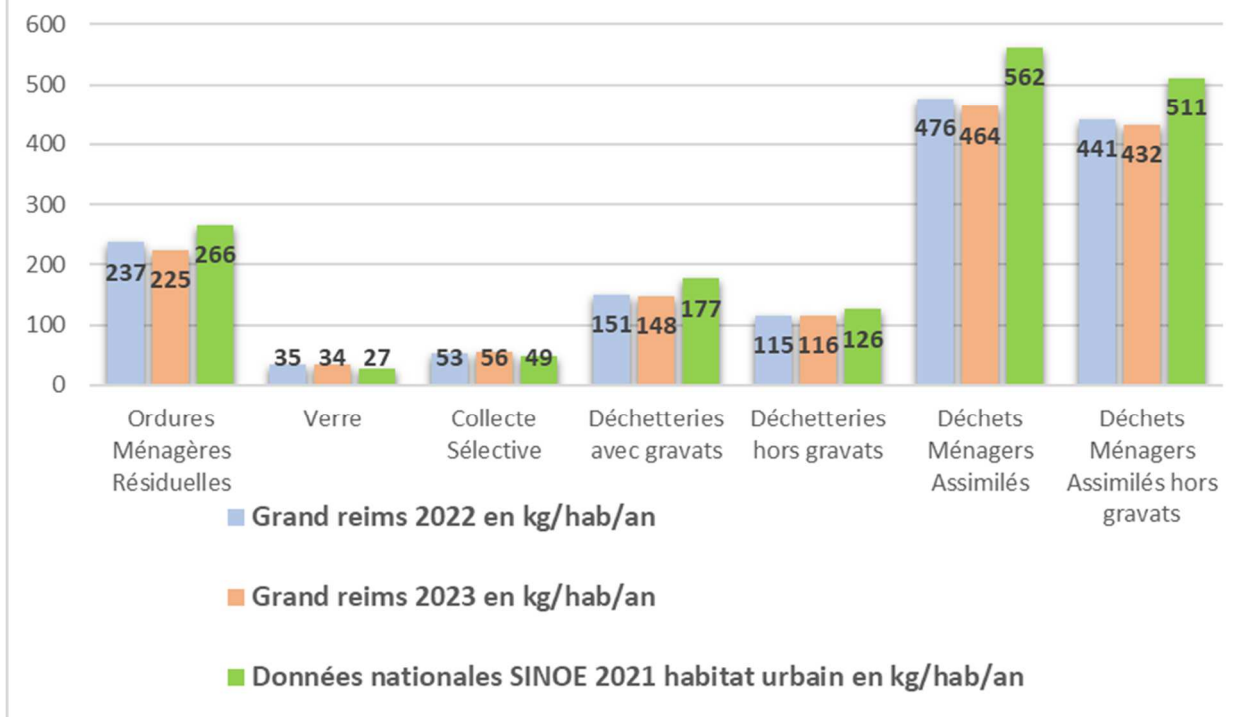
Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Deux campagnes de suivi d'émissions atmosphériques ont été réalisées au cours de l'année 2023 sur le Centre de Valorisation Energétique. Des mesures en semi continu sont effectuées pour contrôler les dioxines et les furanes. Les résultats sont conformes.
- Un plan de surveillance de l'impact sur l'environnement de REMIVAL a été mené par l'ATMO du Grand Est. Il porte exclusivement sur les quantifications des métaux et des dioxines dans les retombées atmosphériques totales. Les résultats sont conformes.

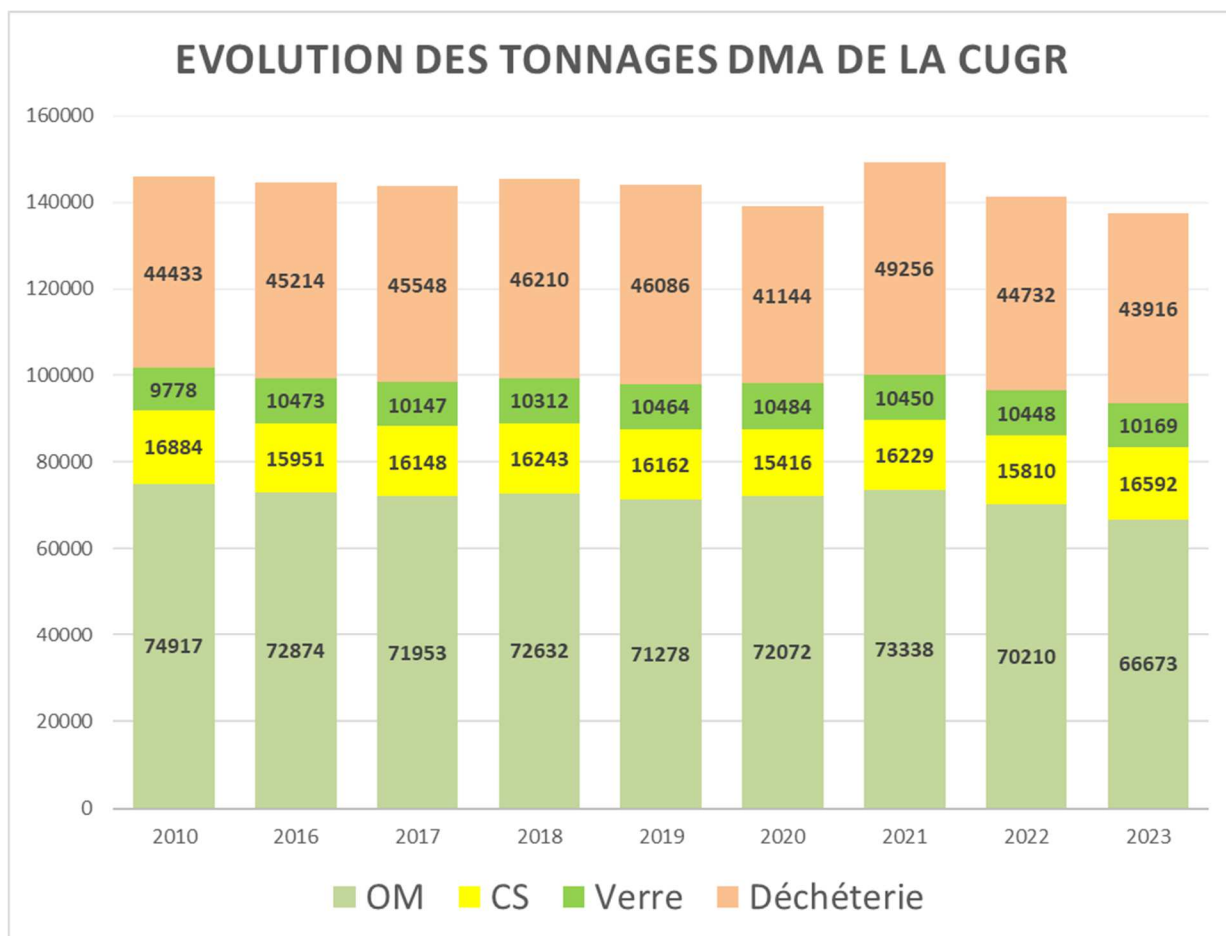
5.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement




<p>Taux de valorisation matière, organique et réemploi</p>	<p>Taux de valorisation global (matière, énergétique, organique, réemploi)</p> <p>93,9%</p>
<p>45,2 % de valorisation matière, organique et réemploi</p> <p><i>La Loi de la transition énergétique pour une croissance verte a fixé pour objectif d'atteindre 55 % de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020, 65 % en 2025.</i></p>	<p>Répartition des taux de valorisation :</p> <p>■ Tonnages valorisation énergétique ■ Tonnages valorisation organique ■ Tonnages valorisation matière ■ Tonnages valorisation réemploi ■ Tonnages non valorisés Mise en stockage</p>
<p>Taux de valorisation énergétique</p>	
<p>48,7 % de valorisation énergétique</p> <p>Performance énergétique des installations : UVE REMIVAL : 76 % UVE AUREADE : 80 %</p> <p>Au regard de la directive 2008/98/CE, du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.</p>	

Comparatif des ratios de collecte du Grand Reims 2022 et 2023 avec les données Nationales 2021 SINOE



La production de déchets ramenée à l'habitant a baissé de 2,7 % par rapport à 2022 (- 12,8 kg/hab./an) et plus particulièrement sur le flux ordures ménagères (- 11,9 kg/hab./an), liée d'une part à la mise en place des extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, mais surtout à la conjoncture économique toujours difficile. Le flux des matériaux recyclables a, quant à lui, bénéficié de la mise en place des ECT avec une progression de 2,6 kg/hab./an.



OM résiduelles		Déchets recyclables		Verre	
	66 673 T en 2023 / 70 211 T en 2022 225 kg/hab./an		16 592 T en 2023 / 15 810 T en 2022 56 kg/hab./an		10 169 T en 2023 / 10 448 T en 2022 34 kg/hab./an
Déchèteries			Production annuelle du Grand Reims		
	43 916 T en 2023 / 44 731 T en 2022 148 kg/hab./an	137 589 T en 2023 / 141 394 T en 2022 464 kg/hab./an			

Les tonnages collectés par le Grand Reims, ramenés à l'habitant (464 kg/hab./an), sont **17,6 % inférieurs** à la moyenne nationale (Source SINOE 2021) pour un même type d'habitat URBAIN (562 kg/hab./an).

La baisse remarquable des tonnages collectés sur l'année 2023 (-2,7 % soit -3 805 tonnes) est corrélée sur l'indice des prix à la consommation 2023, soit + 3,7%.

La consommation des ménages a une nouvelle fois été freinée au cours de cette année, la collecte des ordures ménagères chute à -3 537 tonnes soit -5 %, accentuée par la mise en place des Extensions de Consignes de Tri, faisant bénéficier le flux de matériaux recyclables de + 4,9 %, soit + 782 tonnes). Les apports en déchetteries (-1,8 % soit -816 tonnes) subissent, comme l'année précédente la baisse des travaux, bricolage des particuliers matérialisée par un repli des apports en gravats de plus de 1 100 tonnes. Il est à noter que les apports en déchets verts ont fortement augmentés (+ 1 000 tonnes) suite à une pluviométrie plus importante qu'en 2022.

La collecte du flux du verre enregistre une baisse conséquente (- 2,7%). Cette baisse peut s'expliquer notamment par la baisse des ventes de bouteilles de champagne de 7% sur le territoire national.

6.1 Composition des déchets collectés

Dans le cadre de la mise en place de sa politique de prévention des déchets, le Grand Reims a souhaité recueillir des données précises relatives à la composition des flux ordures ménagères et résidus secs lui permettant :

- De diminuer la production des ordures ménagères résiduelles en identifiant sa composition,
- De satisfaire aux obligations légales de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 généralisant le tri des biodéchets à la source au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des usagers,
- D'affiner le choix des machines de son nouveau centre de tri dans le cadre de la mise en œuvre des Extensions des Consignes de Tri (ECT),
- D'augmenter ses performances de taux de recyclage et de valorisation,
- D'interagir sur le comportement des habitants par le biais de sensibilisations ciblées,
- D'améliorer les coûts du service public.

Le principe de la **caractérisation** consiste à établir, pour un flux de déchets, la répartition de plusieurs fractions la composant. Ainsi, les résultats obtenus ci-dessous permettent de connaître la part des déchets recyclables envoyée à l'incinération (valorisation énergétique) alors qu'elle pourrait faire l'objet d'une valorisation matière. Les grandes orientations de gestion des déchets de la collectivité dépendront en grande partie des analyses de cette caractérisation.



Table de tri des déchets OMr

Composition de la poubelle ordures ménagères du Grand Reims en 2022 :

La composition moyenne des ordures ménagères du Grand Reims est très proche de celle évaluée à l'échelle nationale : **60 % des déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères n'ont rien à y faire.**

Environ **20 000 tonnes d'emballages recyclables** peuvent encore être extraits des Ordures Ménagères



Composition de notre poubelle Ordures Ménagères en 2022

60% du gisement relatif à 3 grandes catégories de déchets :

- Putrescibles (près d'un tiers de la poubelle)
- Plastiques
- Textiles sanitaires

Composition des ordures ménagères résiduelles	CuGR <i>Donnée 2021</i>	France <i>Donnée 2019</i>
	248 kg / hab.	248 kg / hab.
Déchets Putrescibles	81	81
Plastiques	44	36
Textiles sanitaires	29	34
Autres	21	22
Papiers	18	21
Cartons	14	16
Textiles	13	8
Verre	10	13
Métaux	9	9
Composites	7	6
Déchets dangereux	1	2

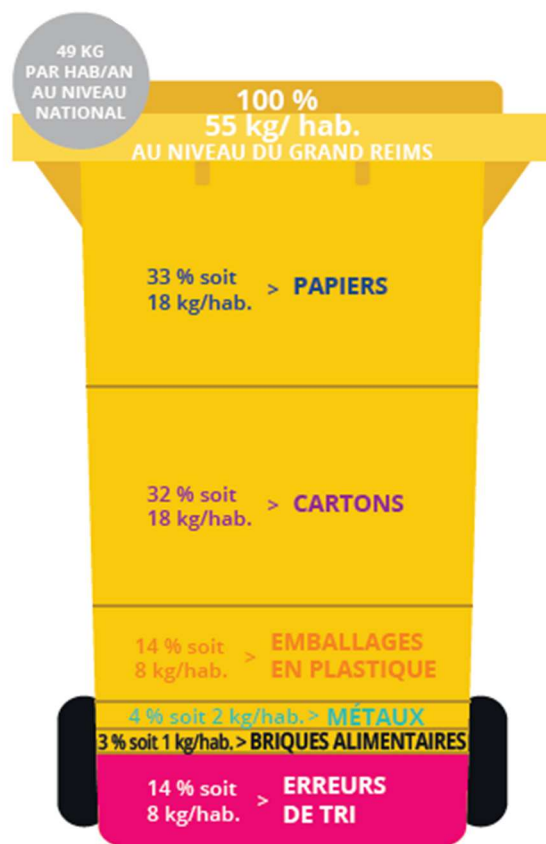
Comparaison des résultats de la composition de la poubelle Ordures Ménagères du Grand Reims avec les données nationales (CuGR : Caractérisations 2022 ; tonnages 2021. France : Caractérisations 2017 ; tonnages 2019).

La composition des Ordures Ménagères du Grand Reims est très proche de celle relevée à l'échelle nationale. Toutefois, il est à noter une présence plus importante des matériaux plastique et textiles dans notre contenant.

La part de matériaux présente dans la poubelle Ordures Ménagères du Grand Reims pouvant faire l'objet d'un geste de tri simple (papiers, emballages, verre, textiles) reste très importante. Les dispositifs de tri de ces flux sont pourtant déjà mis en place par la collectivité depuis les années 2000.

La mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT) au 1^{er} janvier 2023 doit faire diminuer la présence de la part d'emballages plastique dans la poubelle Ordures Ménagères.

Composition de la poubelle tri sélectif :



Composition de notre poubelle tri sélectif en 2022

A noter : ces données sont calculées à partir des données de collecte de l'année 2021 (55kg/hab./an).

Une nouvelle campagne de caractérisations de nos déchets ménagers sera organisée en 2024 afin de déterminer l'impact de la mise en place des nouvelles extensions des consignes de tri, ainsi que le déploiement de la collecte des biodéchets en apport volontaire.

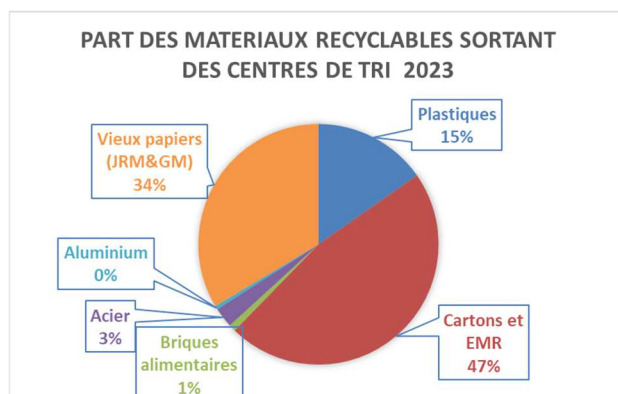
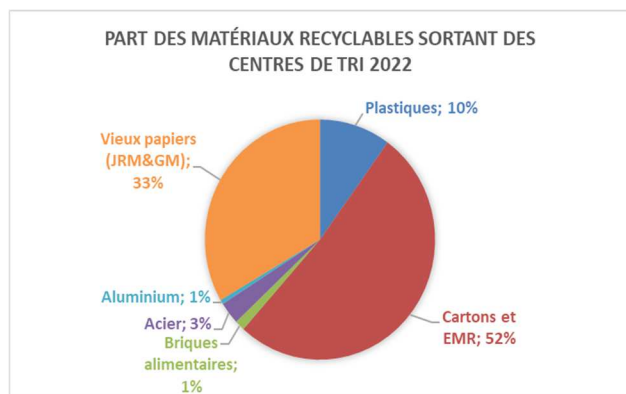
17 % : Le taux de refus de tri présent dans le bac jaune.

Ce taux de refus issu de l'ensemble des collectes de matériaux recyclables réalisé au cours de l'année 2023 diffère des données issues des caractérisations (14%). Il est inférieur aux données nationales (23.8 % données 2021 source CITEO « Soutien à la Connaissance des Coûts » par 47 collectivités à l'habitat urbain).

Ce bon taux de refus en baisse de -2,3 points par rapport à l'exercice précédent résulte des forts investissements en termes de moyens de sensibilisation et de communication dès la mise en place du dispositif de tri sélectif sur notre territoire.

Il est directement lié à l'application des extensions de consignes de tri (ECT) au 1^{er} janvier 2023 qui intègrent dorénavant des matériaux qui étaient classés en refus les années précédentes (films plastique...). Il est à noter que la qualité des matériaux recyclables collectés est de moins bonne qualité sur les points d'apports volontaires déployés en habitat urbain dense.

Avec 56 kg/hab./an de collecte sélective (mieux que la moyenne nationale qui s'établit en 2021 à 49 kg/hab./an), les habitants du Grand Reims sont de bons trieurs en quantité et en qualité.



Suite à la mise en place des extensions de consignes de tri, la part des matériaux plastique augmente de +5 points sur l'exercice 2023.

6.2 Les déchetteries

Les déchetteries de la collectivité



0 1 2 3 4 5 km
 Réalisation : PDU - 3RD - juin 2021
 Origine des données : direction des déchets et de la propreté

GRAND REIMS
 COMMUNAUTÉ URBAINE





Mode de Gestion :

Les 15 déchetteries rurales sont gérées en régie, exceptée la déchetterie mobile située sur le territoire du Tardenois qui est gérée par un prestataire, SYNERGIE Environnement. Les 5 déchetteries du territoire Centre sont gérées par un prestataire unique, URBASER, en première partie d'année, puis :

- Déchetterie de Saint Brice Courcelles : exploitée par EDIB depuis le 27 juin 2023
- Déchetterie EUROPE et TINQUEUX : URBASER ENVIRONNEMENT depuis le 9 octobre 2023
- Déchetteries CROIX ROUGE et SILLERY : VEOLIA depuis le 3 octobre 2023.

13 gardiens œuvrent sur les 15 déchetteries rurales gérées en régie, 1 agent SYNERGIE Environnement sur la déchetterie mobile. 13 autres agents des prestataires d'exploitation sont mobilisés sur les 5 déchetteries du territoire Centre.

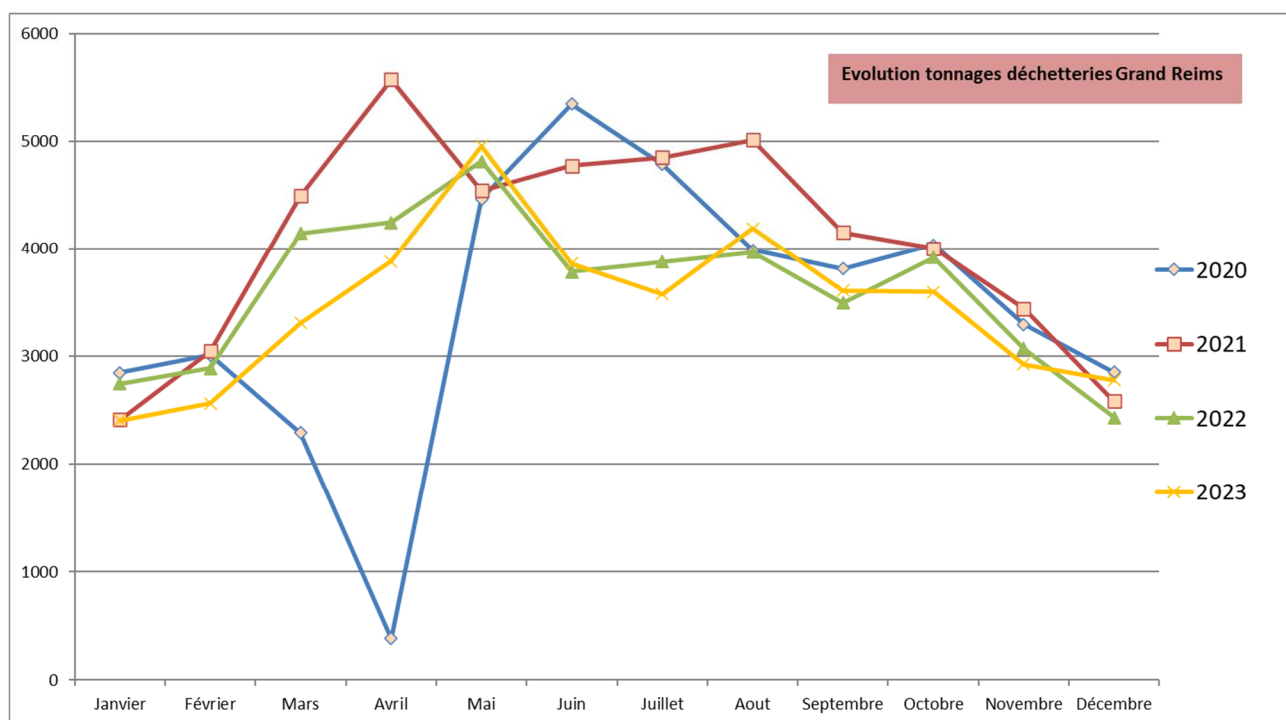
21 catégories de déchets collectées en déchetteries dont principalement :

 DÉCHETS VERTS	25,7 %	 ENCOMBRANTS	20,9 %	Eco-organismes présents sur nos déchetteries : <ul style="list-style-type: none"> - COREPILE : Piles et accumulateurs - ECO-MAISON : Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) - ECOLOGIC : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) - ECOSYSTEM : Lampes et néons - ECO-DDS : Déchets dangereux diffus - CYCLEVIA : huiles de vidanges
 DÉBLAIS / GRAVATS	21,5 %	 MÉTAUX	4 %	
Evolution des tonnages :				
	2022	2023	Evolution 2023/2022	
Déchets verts	10 270	11 281	9,9%	Evolution des flux collectés en déchetteries : Les apports en déchetteries ont été une nouvelle fois réduits suite à la conjoncture économique difficile. Le « bricolage » et petits travaux domestiques ont été impactés avec une baisse importante constatée sur les apports en gravats et encombrants. Malgré une année particulièrement sèche, les apports de déchets végétaux ont été marqués par une forte hausse de près de 10% (+ 1000 tonnes) Après deux années de hausse en corrélation avec la forte hausse des achats en ligne (2020 et 2021), les apports de cartons sont en baisse pour le deuxième exercice consécutif (-4,2%). Les apports en Déchets Electroniques et Electriques chutent également à - 5,2%, laissant supposer un plus faible taux de remplacement des appareils électriques au sein des ménages, en corrélation avec la conjoncture économique.
Gravats	10 544	9 433	-10,5%	
Encombrants	9 807	9 188	-17,4%	
Bois	3 206	3 092	-3,6%	
Cartons/papiers	1 720	1 697	-4,2%	
Ferraille	1 702	1 746	2,6%	
DEEE	1 708	1 620	-5,2%	
Mobilier	3 270	3 330	1,8%	
Déchets dangereux	368	341	-7,2%	
Plâtres complexes et	1 931	1 934	0,1%	
Autres déchets	205	254	24%	
TOTAL	44 731	43 916	-1,8%	

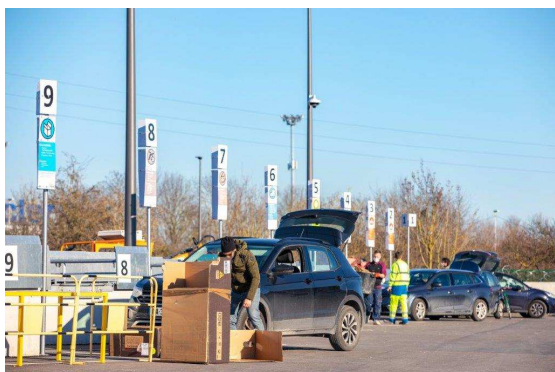
43 916 tonnes ont été apportées sur les 21 déchetteries du Grand Reims en 2023 pour une fréquentation de **857 469** personnes (+ 6,5% de fréquentation).

148 kg de déchets par habitant ont été apportés sur les sites en 2023, avec gravats (151 kg/hab. en 2022 et 196 kg/hab. pour les données nationales SINOE 2021).

Les apports en déchetteries sur l'exercice 2023 ont, pour la seconde année consécutive, enregistré une baisse de - 1,8% soit 815 tonnes malgré une hausse de la fréquentation de 6,5%. La conjoncture économique encore difficile en 2023 a fortement impacté la réalisation de travaux et le renouvellement de biens des particuliers. Les conditions météorologiques moins sèches qu'en 2022 ont engendré un surplus d'apports en déchets verts avec plus de 1 000 tonnes (près de 10%) dénombrées en déchetteries sur l'exercice 2023. La baisse des apports a été plus marquée sur le territoire Régie rural (-3,6%) que sur le territoire Centre urbain (0.1%), notamment sur les gravats et déchets verts.



Courbes comparatives pluriannuelles des apports en déchetteries du Grand Reims



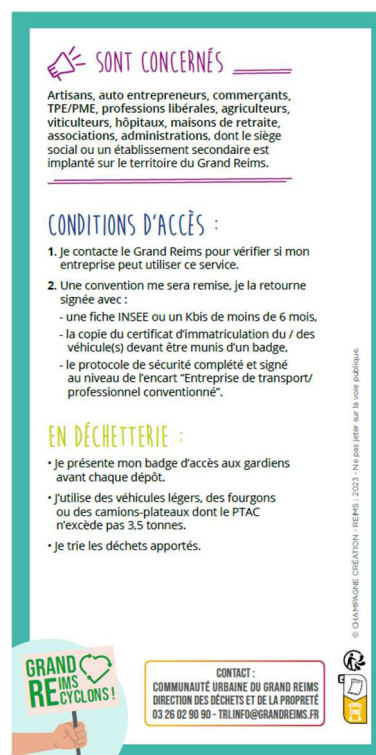
Déchetterie de Saint Brice Courcelles



Déchetterie de Sillery

L'accueil des professionnels en déchetteries :

Le dispositif d'accueil des professionnels en déchetteries est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. 771 professionnels ont signé une convention pour l'année 2023 (dont 545 qui ont réalisé des apports) leur permettant d'accéder aux 16 déchetteries communautaires accessibles. Le volume total de déchets des professionnels comptabilisé en 2023 est de 4 625 m³(+18% % par rapport à 2022).



A noter : Pour connaître les conditions d'accès applicables depuis le 1^{er}/01/2019, les professionnels sont invités à prendre contact avec TRI INFO au 03 26 02 90 90.

7 – Les coûts - financement

7.1 Le compte administratif 2023

Compte Administratif 2023	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement 2023	41 175 k€	45 407 k€
Dont :		
- Service Régie	4 400 k€	
- Incinération	5 667 k€	
- Trivalfer	2 883 k€	
- Collecte recyclables	4 290 k€	
- Exploitation déchetteries	2 225 k€	
- Collecte OM	7 249 k€	
- Personnel	6 371 k€	
- Amortissements	2 619 k€	
- Vente de produits		3 257 k€
- TEOM		37 322 k€
- Subventions et aides		4 205 k€
- Vente de chaleur		326 k€
Budget d'investissement 2023	5 290 k€	3 249 k€

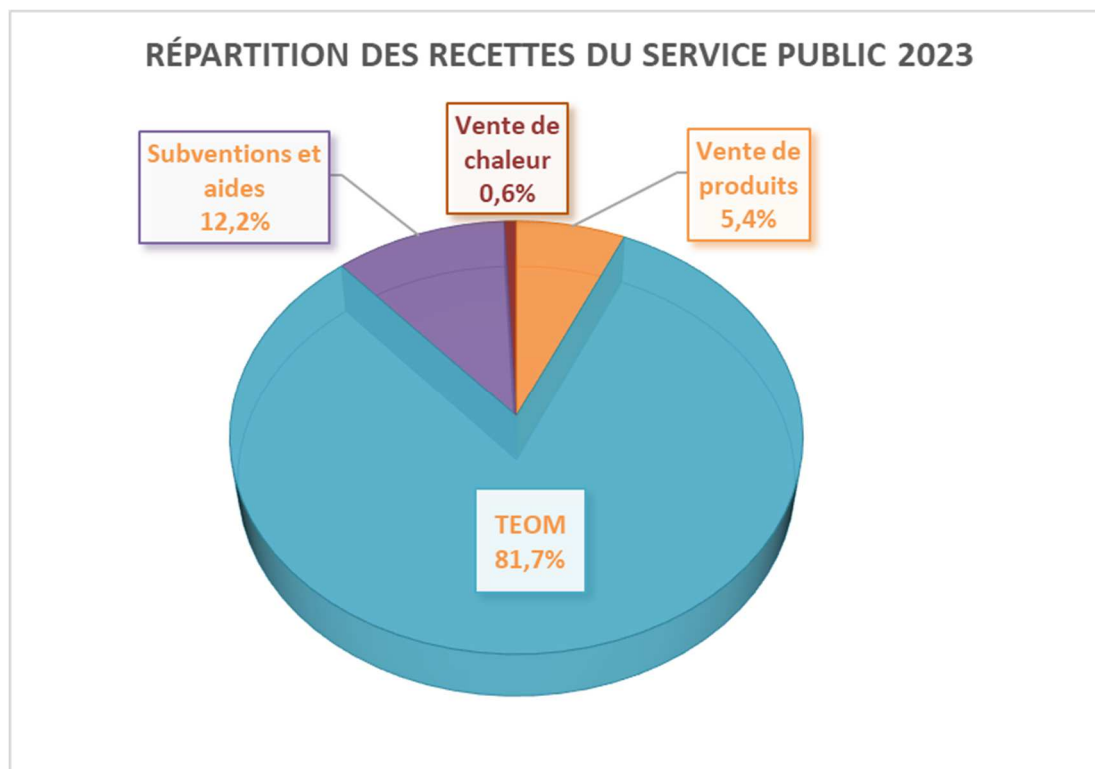
L'augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 est essentiellement liée à la mise en place des extensions de consignes de tri ainsi qu'à la forte augmentation des indices de révision de nos marchés.

Factuellement, l'indice de révision du marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ont augmenté de +34% en avril et de + 28% en octobre 2023 ! Cette croissance de l'indice représente une augmentation du coût des prestations de + 1 580k€ pour la collecte des ordures ménagères, et de + 939 k€ pour celle du tri sélectif !

Les charges de personnel ont également augmenté, d'une part suite à l'évolution du point d'indice de rémunération des agents, et d'autre part par un besoin de moyens humains supplémentaires liés aux extensions de consignes de tri sur le centre de tri et à l'opération de stickage des bacs (ECT) ou nous avons fait appel à des contrats courts (CDD).

A noter : les chiffres du compte administratif ne sont pas à comparer avec les données issues de la matrice des coûts détaillées au chapitre suivant.

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Recettes du service public 2023 en k€	
Vente de produits	2 468
TEOM	37 230
Subventions et aides	5 576
Vente de chaleur	295

La part des recettes du service public liée à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élève à 81,7 % et est stable en pourcentage par rapport à l'exercice précédent (82%) mais en nette augmentation en valeur (+ 2 419k€). L'inflation a impacté l'évaluation des biens locatifs (hausse de +3,5 % de l'indice de la valeur locative en 2023) entrant en compte dans le calcul de la TEOM. Les recettes liées à la vente de produits ont chuté de - 413k€ dû à la chute des prix de rachat des matériaux.

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant €TTC réglé en 2023	Date de fin de marché
Fourniture de contenants	ESE (bacs de pré collecte) ASTECH (conteneurs enterrés) PTL (sacs de pré collecte) STV ECO / QUADRIA (composteurs)	741 k€	ESE : fin de marché le 8 mai 2027 ASTECH : nouveau marché à compter de janvier 2023 et fin le 4 janvier 2027 Fin de marché PTL : 15 novembre 2023 STV ECO / QUADRIA fin de marché : janvier 2027
Collecte des déchets du Territoire Déchets Centre	SUEZ (collecte OMr et CS) EMMAÛS URBASER (collecte verre en PAV)	11 358k€	SUEZ RV REIMS : fin de marché 30 septembre 2028 EMMAÛS : fin de marché avril 2023, renouvelé URBASER fin de marché : 30 juin 2028
Gestion des déchetteries du Territoire Déchets Centre	URBASER : prolongation jusque juin 2023 sur Saint Brice Courcelles et septembre 2023 pour les autres déchetteries EDIB : Saint Brice Courcelles juin 2023 URBASER : Europe et TINQUEUX octobre 2023 ONYX EST et MALISAN : CROIX ROUGE et SILLERY : octobre 2023 ORTEC/ ONYX/RITLENG (gestion bas de quais)	2 094k€ pour partie ménages uniquement	EDIB fin de marché : avril 2027 URBASER fin de marché : octobre 2027 ONYX EST et MALISAN fin de marché : octobre 2027 ORTEC : fin de marché 30 juin 2026 RITLENG : fin de marché : 22 décembre 2026
Traitement des déchets du Territoire Déchets Centre	CHAZELLE (centre de tri TRIVALFER) GIE YPREMA MORONI (gestion plateforme Mâchefers) REMOVAL (UVE ordures ménagères,) Délégation Service Public	9 687k€	CHAZELLE : prolongation jusqu'au 31/10/2023 nouveau marché avec Chazelle à compter de nov-2023, fin le 6 juin 2030 GIE YPREMA MORONI : fin le 30 juin 2024 REMOVAL : fin le 31 décembre 2026

7.2 La matrice des coûts (SINOE)

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

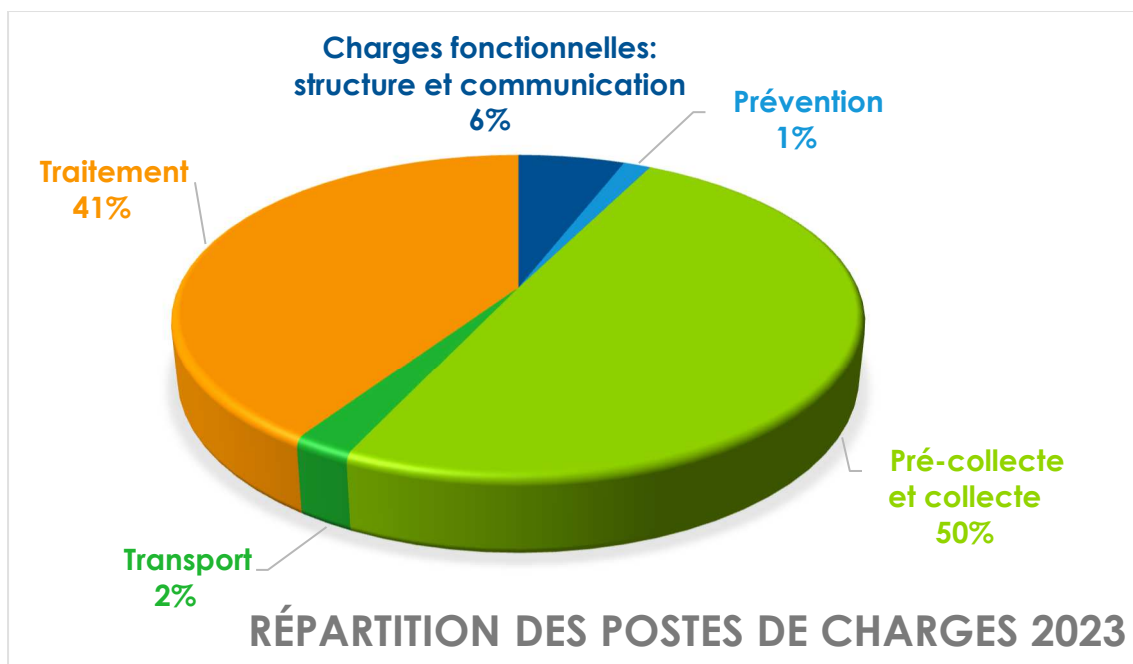
Il permet de connaître les différents postes de charges et de produits. L'ensemble des données ci-dessous est extrait de la dernière matrice des coûts validée de l'exercice 2022.

Après déduction des produits (ventes de matériaux et d'énergie, soutiens des éco-organismes, aides), le **coût restant à la charge de la collectivité** (coût aidé) est de **107,8 €HT/habitant**. Il s'agit du coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2023.

Tableau de répartition des charges 2023

Répartition des postes de charge 2023			
Charges 2023	2022 k€ <u>arrondis</u>	2023 k€ <u>arrondis</u>	Evolution 2023/2022 en k€ arrondis
Charges fonctionnelles: structure et communication	2540	2381	-159
<i>Charges de structure</i>	2148	2266	118
<i>Charges de communication</i>	392	115	-277
Charges techniques	33143	37930	4787
<i>Prévention</i>	619	611	-8
<i>Pré-collecte et collecte</i>	16714	19986	3272
<i>Transport</i>	939	969	30
<i>Traitement</i>	14871	16364	1493
Total charges €HT	35683	40311	4628

L'augmentation des charges en 2023 est de 4 628 k€. Elle provient essentiellement du poste précollecte-collecte (+3 272 k€) impacté par la hausse des révisions d'indices des marchés et du coût des énergies. Les charges liées au traitement sont également en forte hausse de + 1 493k€ impactées elles aussi par la hausse des indices de révision (+34%) et la réalisation de travaux à hauteur de 574k€. Les charges de communication baissent de – 277k€, 2022 ayant été une année dense en termes de communication en amont de la mise en place des Extensions des Consignes de Tri au 1^{er} janvier 2023.



Répartition des postes de charges 2023

Les charges représentent un coût de 135,90 € HT par habitant sur l'exercice 2023. Elles sont essentiellement constituées de charges techniques (91 %). Les postes de charges de pré collecte/ collecte (50 %) et de traitement (41 %) représentent 91 % des charges.

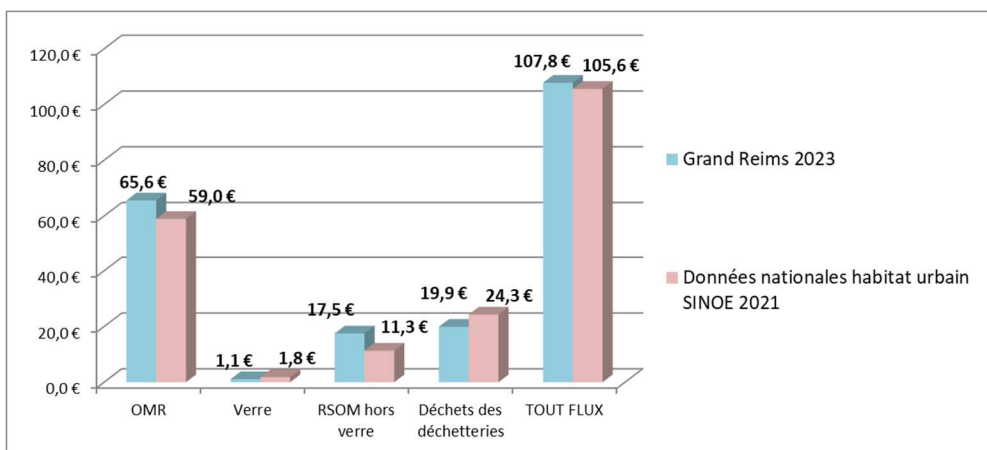
Tableau de répartition des produits 2023

NATURE DES PRODUITS				
en k€ arrondis		Année 2022 en k€ arrondis	Année 2023 en k€ arrondis	Evolution 2023/ 2022 en k€ arrondis
Industriels	Matériaux	2 881	2 468	-413
	Energie	320	295	-25
	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	3 202	2 763	-439
	Autres produits dont prestations à des tiers	5	188	183
	TOTAL Industriels	3 207	2 763	-444
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	4 233	5 138	905
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	189	209	20
	Subventions de fonctionnement	125	229	104
	Aides à l'emploi	0	0	0
	TOTAL Aides	315	438	123
TOTAL Produits		7 754	8 338	584

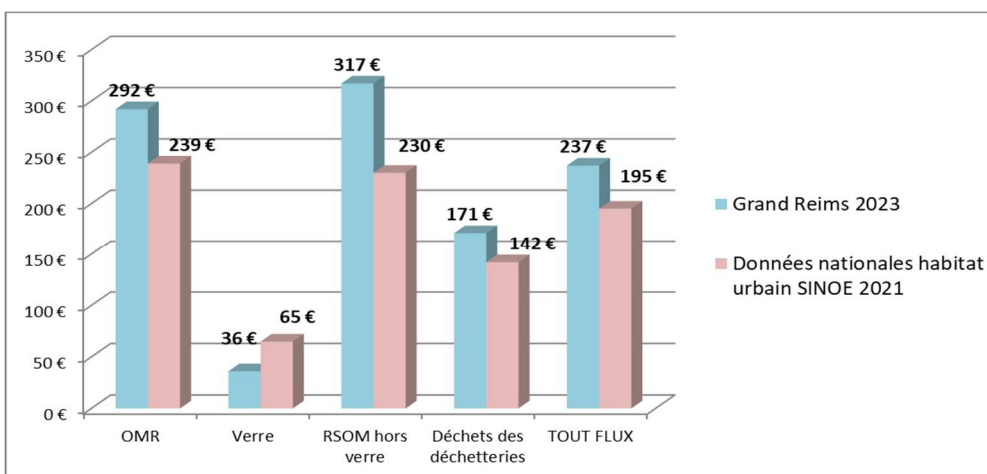
2023 a été marquée notamment par une baisse conséquente des prix de reprise des matériaux effaçant la hausse de collecte des matériaux recyclables (ECT). De fait les produits issus de la partie industrielle sont en baisse de - 444k€ sur un an. La hausse des soutiens découle de l'augmentation de collecte des matériaux recyclables (+905k€). Ainsi, les produits de l'exercice 2023 sont en augmentation de 584k€.

Coût du service public de prévention et gestion des déchets 2023

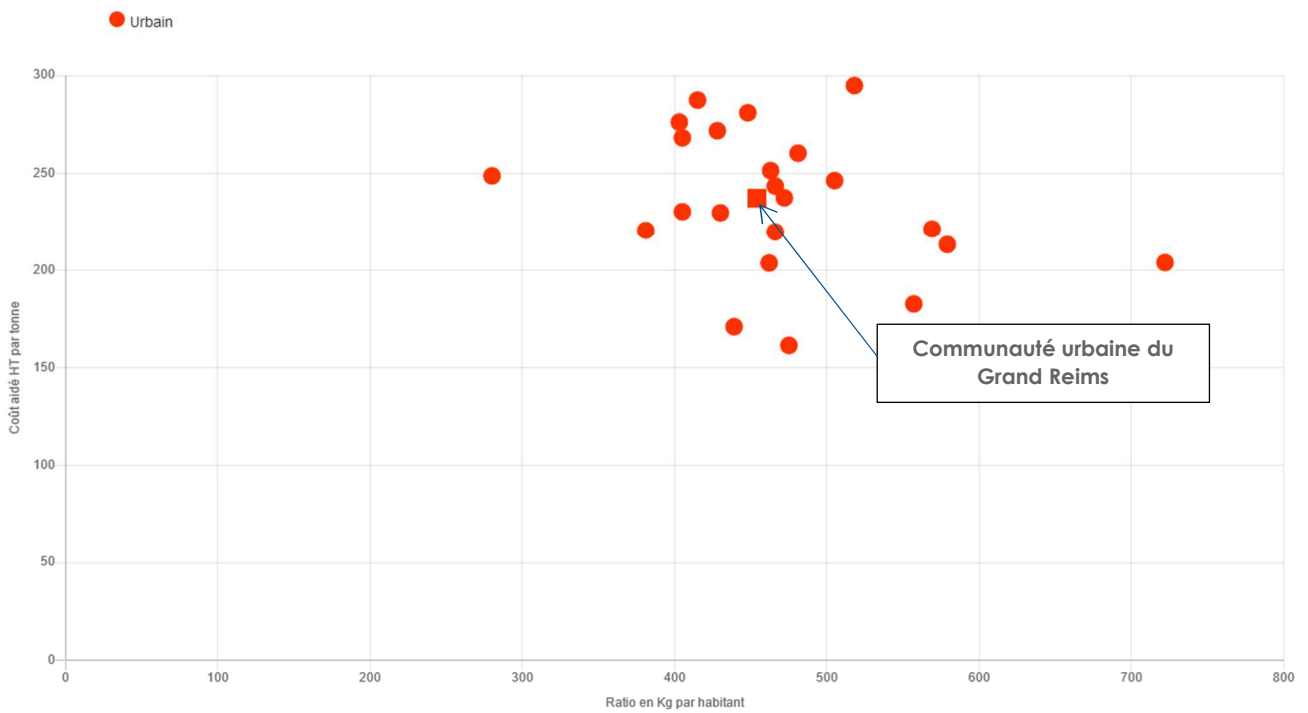
Le coût aidé est déterminé pour le Grand Reims avec la matrice des coûts validée pour 2023. Il correspond au coût qui reste à la charge de la collectivité par habitant ou par tonne.



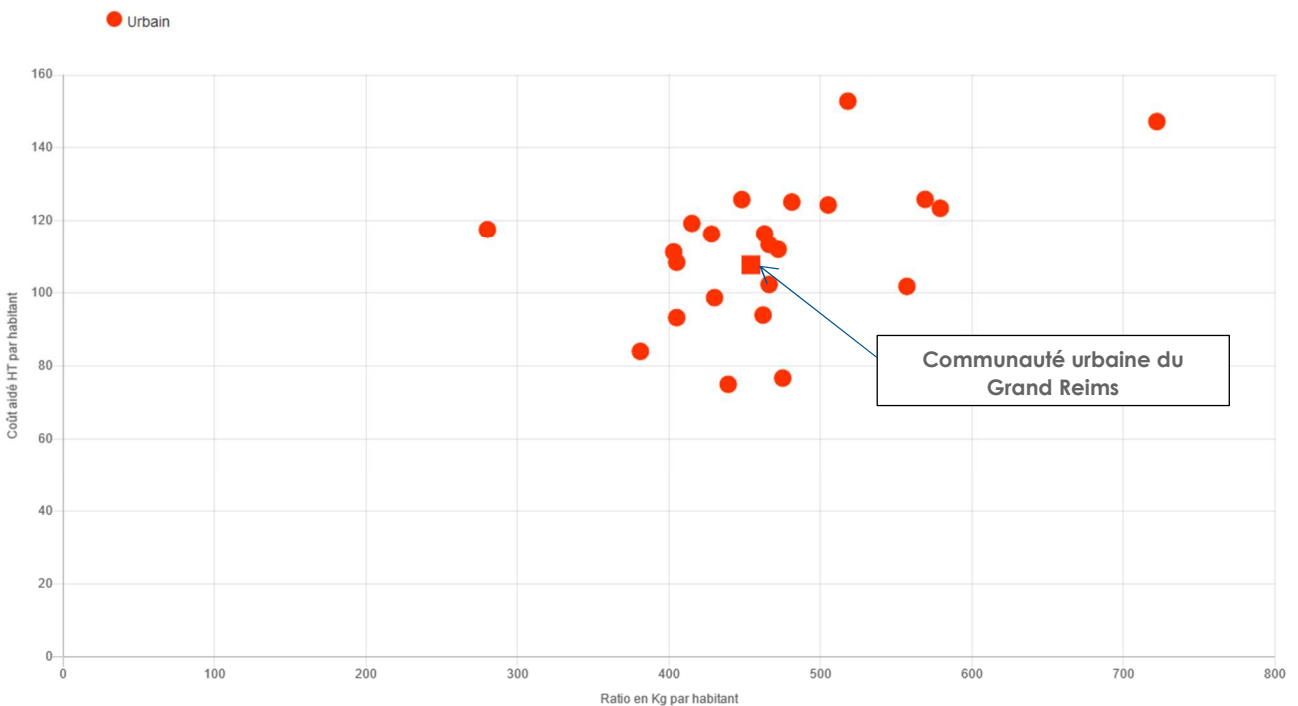
Comparatif du **coût aidé en €HT par habitant 2023** avec les dernières données nationales SINOE 2021



Comparatif du **coût aidé en €HT par tonne 2023** avec les dernières données nationales SINOE 2021



Positionnement de la CuGR avec les données nationales SINOE 2023 en coût aidé par tonne, milieu urbain

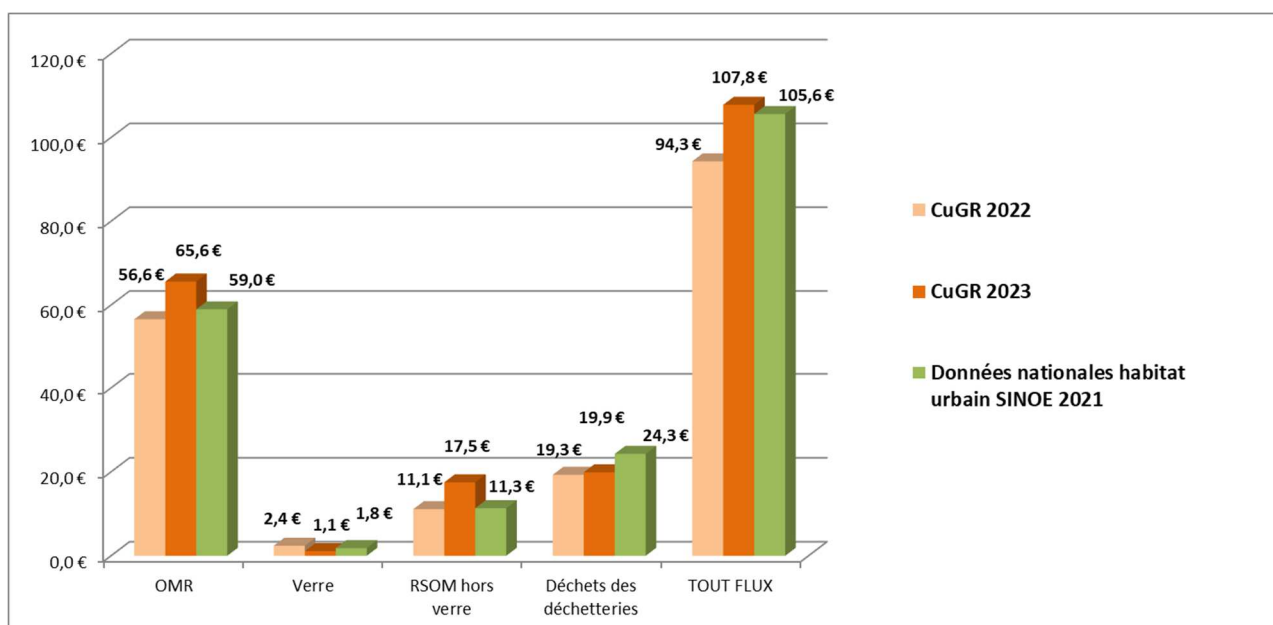


Positionnement de la CuGR avec les données nationales SINOE 2023 en coût aidé par habitant, milieu urbain

Le positionnement de la collectivité en termes de coût par tonne et coût par habitant sur l'exercice 2023 pour un même milieu urbain national reste favorable. Les coûts aidés par tonne et par habitant ont augmenté dans les mêmes proportions pour les 23 autres collectivités milieu urbain présentes dans ces graphiques.

Il est toutefois à noter que les collectivités présentant de meilleurs positionnements dans ces deux graphiques possèdent, pour la majorité, un nombre de déchetteries bien moins important que la CuGR. En prenant en compte la répartition géographique de la population sur son territoire et afin de délivrer un service de proximité aux résidents du Grand Reims, une déchetterie dessert 14 500 habitants en moyenne soit deux fois moins que la moyenne nationale pour un même type d'habitat (30 200 habitants, données ADEME 2019).

Comparaison avec les valeurs de référence nationales 2021 et à l'année 2022 du GR



Le coût aidé par habitant sur le flux Ordures Ménagères est en hausse de 15,9 % en 2023 pour une production par kg et par habitant en baisse de 5 %. Les hausses successives d'indices de révision du marché de collecte ont contribué à cette forte augmentation du coût aidé par habitant.

La forte hausse sur le flux de résidus secs (+57,7 %) s'explique par la hausse des tonnages de matériaux collectés (+4,9%) corrélée à une forte hausse des indices de révision des marchés (+ 34% et +26% de hausse sur l'exercice).

Les coûts aidés de la collectivité en €/HT/hab. sont supérieurs aux données nationales 2021 pour un même type d'habitat (+2,1%). Ce comparatif reste toutefois non représentatif dans la mesure où les données nationales de coût aidé par habitant ont considérablement augmenté lors des deux derniers exercices. Les coûts 2022 et 2023 ne sont actuellement pas référencés.

Récapitulatif des coûts aidés :

Coûts aidés par habitant (en milieu urbain) :

Coût aidé en €HT/habitant 2023	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
Grand Reims 2023	65,6 €	1,1 €	17,5 €	19,9 €	107,8 €
Données nationales habitat urbain SINOE 2021	59,0 €	1,8 €	11,3 €	24,3 €	105,6 €
Comparatif Grand Reims et Données Nationales	11,3%	-40,2%	54,3%	-18,0%	2,1%
Données nationales - Dispersion pour 50 % des collectivités	49,6-69€	1,3-2,9€	8-16,6€	18,2-30,7€	93-118,9€

Le coût aidé par habitant est en hausse par rapport à 2022 (+13,5 €HT/hab.) pour les raisons invoquées ci-dessus.

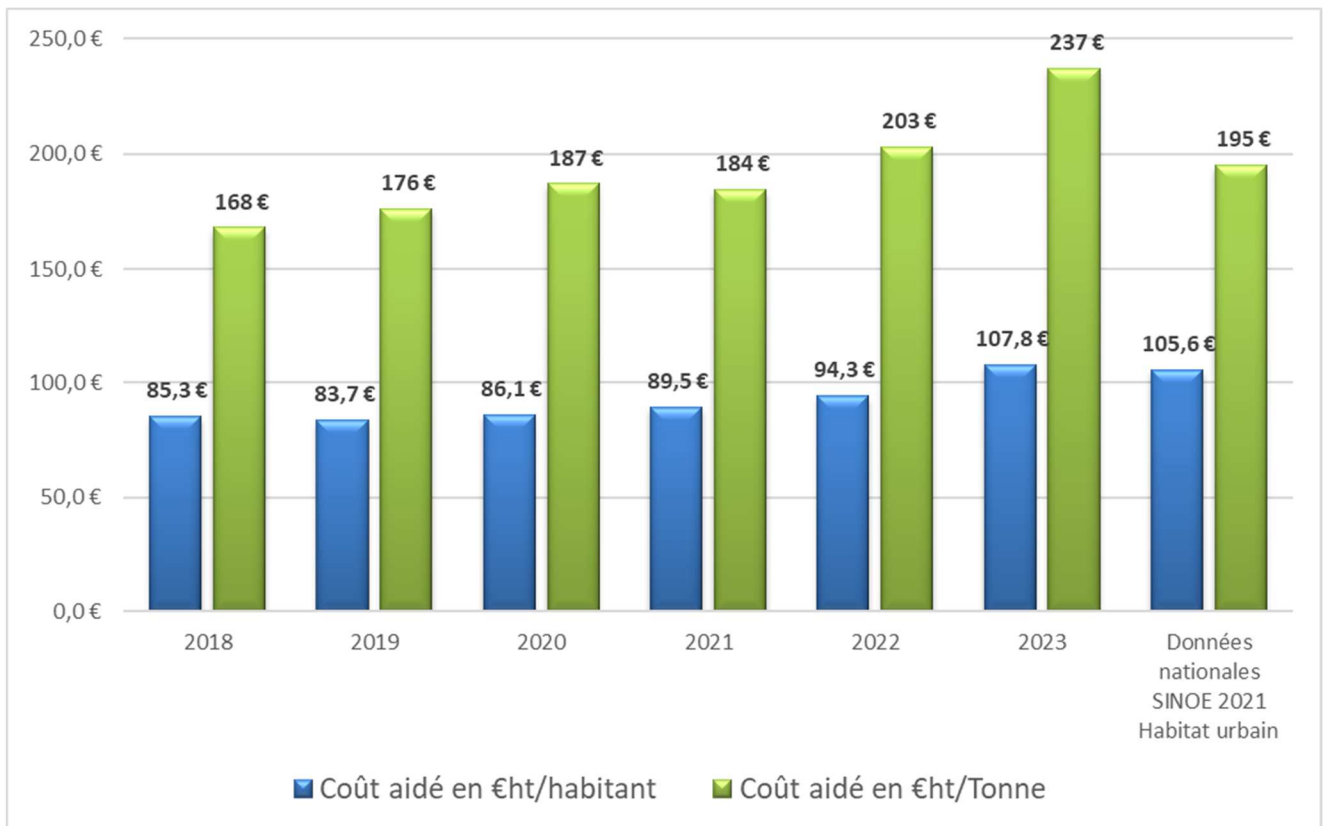
A noter : Le comparatif avec les données nationales habitat urbain 2021 ne sont pas représentatives du fait de l'accroissement des coûts nationaux consécutifs sur ces deux derniers exercices.

Coûts aidés par tonne (en milieu urbain) :

Coût aidé en €HT/tonne 2023	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
Grand Reims 2023	292 €	36 €	317 €	171 €	237 €
Données nationales habitat urbain SINOE 2021	239 €	65 €	230 €	142 €	195 €
Comparatif Grand Reims et Données Nationales	22,2%	-44,5%	37,8%	20,4%	21,5%
Données nationales - Dispersion pour 50 % des collectivités	201-270€	47-96€	163-322€	114-173€	176-214€

Le coût aidé par tonne est en hausse par rapport à 2022 (+34 €HT/Tonne.) pour les raisons invoquées ci-dessus. Par ailleurs, l'année 2023 a fait l'objet d'une nouvelle augmentation de la TGAP (Taxe Générale Activité Polluante) décidée par l'Etat au niveau de nos centres de valorisation énergétique REMIVAL (+1€HT/T soit 12€HT/T) et AUREADE (+1€HT/T soit 13€HT/T).

A noter : Le comparatif avec les données nationales habitat urbain 2021 ne sont pas représentatives du fait de l'accroissement des coûts nationaux conséquents sur ces deux derniers exercices.



Graphique comparatif de l'évolution des coûts en €HT/ tonne et par habitant depuis 2018 (coûts tirés des matrices).

L'évolution de la hausse des coûts aidés par habitant et par tonne découle de l'augmentation des charges liées à la crise économique et énergétique, mais également à la baisse des tonnages collectés. Par ailleurs il n'est pas pertinent de comparer les données 2023 du Grand Reims et 2021 Nationale du fait de l'importante évolution des coûts sur les deux derniers exercices au niveau National.

Suivi des objectifs de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine du Grand Reims :

Thèmes	Indicateurs du tableau de bord SPGD	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prévention	Dépenses de prévention/ coût total du SPGPD(en%)	327 000 €ht 1%	334 467 €ht 1,06%	354 148 €ht 1,11%	458 337 €ht 1,43%	523 542 €ht 1,53%	619 102 €ht 1,73%	611 298 €ht 1,52%
Financement incitatif	Population couverte par la fiscalité incitative	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
production	Volume de DMA par habitant en Kg	491	493	489	472	505	476	464
Collecte	Volume d'Omr par habitant en Kg	246	246	242	244	248	237	225
Valorisation matière	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière(en T) % valorisation	46603 32,1%	48070 32,8%	51 501 35,4%	49 371 35,2%	53 654 35,7%	51 854 36,4%	50 494 36,3%
Valorisation énergétique	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique(en T) % valorisation	81117 56%	68293 46,7%	73 831 50,8%	75 250 53,7%	78 924 52,5%	75 854 53%	67 631 48,7%
Valorisation organique	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation organique(en T) % valorisation	14574 10,1%	11429 7,8%	11 737 8,1%	8 712 6,2%	12 805 8,1%	10 355 7,3%	11 411 8,21%
Elimination	Quantité de déchets admis en installation de stockage(en T)	3 753	18 558	11 177	10 201	9 095	7 875	11 736

Tableau de bord du suivi des objectifs de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés issus du relevé de la Cour des Comptes (rapport Septembre 2022).

La part des dépenses de la gestion des déchets ménagers et assimilés du Grand Reims dédiée à la prévention est en baisse cette année, liée aux importantes hausses des parts des autres charges.

8 - Perspectives pour l'année 2024

2024 verra la mise en place des actions suivantes :

- Suivi des évolutions liées aux Extensions des Consignes de Tri (ECT), réflexion sur les fréquences de collectes et modification de la grille d'attribution de volumes de bacs de tri par foyer,
- Réalisation d'une nouvelle campagne de caractérisation pour évaluer l'impact des ECT et de la collecte des biodéchets en PAV,
- Poursuite du déploiement de la collecte des déchets alimentaires (Points d'Apports Volontaires, distribution de composteurs...) et démarrage de la collecte de ces mêmes déchets au sein des cantines scolaires.
- Début du déploiement des équipements Hors Foyer sur des sites cibles (parcs...),
- Lancement des travaux début 2024, pour une durée de 2 ans, du Centre de Tri pour s'adapter aux nouvelles consignes de tri (ECT),

- Achèvement des travaux et ouverture au public de la déchetterie de Ville-en-Tardenois,
- Etude de faisabilité d'une conserverie pour les invendus des producteurs locaux,
- Définition d'implantation d'une ressourcerie et d'une déchetterie sur le secteur sud de Reims,
- Réalisation d'un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés,
- Création d'une Brigade Environnementale, recrutement de 2 gardes champêtres pour lutter notamment contre les dépôts sauvages,
- Etude d'un service de broyage des déchets verts sur rendez-vous.